



Rapport d'activités 2012

Atelier parisien d'urbanisme

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Rapport d'activités 2012

Atelier parisien d'urbanisme

Conseil d'administration de l'Apur

L'ÉTAT REPRÉSENTÉ PAR :

Le Ministre de l'Intérieur donnant délégation au préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris ou son délégué.

La Ministre de l'Égalité des territoires et du logement donnant délégation au directeur Régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ou son délégué.

Le Ministre de l'Économie et des finances donnant délégation à la Directrice régionale de l'Insee ou son délégué.

La Ministre de la Culture et de la communication ou son délégué.

Le Préfet de Police de Paris ou son délégué.

LA VILLE DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. **Bertrand DELANOË**, Maire de Paris.

M^{me} **Anne HIDALGO**, 1^{re} adjointe au Maire de Paris, chargée de l'Urbanisme et de l'architecture.

M. **Julien BARGETON**, adjoint au Maire de Paris, chargé des Déplacements, des transports et de l'espace public.

M^{me} **Claire de CLERMONT-TONNERRE**, Conseillère de Paris.

M. **Jérôme DUBUS**, Conseiller de Paris.

M. **Jean-Yves MANO**, adjoint au Maire de Paris chargé du Logement.

M. **Pierre MANSAT**, adjoint au Maire de Paris chargé de « Paris métropole » et des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France.

M. **François VAUGLIN**, Conseiller de Paris.

LE DÉPARTEMENT DE PARIS REPRÉSENTÉ PAR :

M. **René DUTREY**, adjoint au Maire de Paris chargé du Développement durable, de l'environnement et du plan climat, Conseiller de Paris.

LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE REPRÉSENTÉE PAR :

M^{me} **Claire MONOD**, Conseillère régionale.

M^{me} **Géraldine POIRAUT- GAUVIN**, Conseillère régionale.

M^{me} **Judith SHAN**, Conseillère régionale.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. **Philippe SOLIGNAC**, Président, ou son délégué.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. **Yves DEVAUX**, Président, ou son délégué.

LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS REPRÉSENTÉE PAR :

M. **Pierre MONGIN**, Président-directeur général, ou son délégué.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ORLY-RUNGIS-SEINE-AMONT REPRÉSENTÉ PAR :

M. **Jacques TOUCHEFEU**, Directeur général, ou son délégué.

LE SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES PARIS MÉTROPOLÉ REPRÉSENTÉ PAR :

M. **Philippe LAURENT**, Président, ou son délégué.

L'ensemble de ces études a été mené avec :

les Directions de la Ville de Paris,
la Direction de l'Urbanisme (DU),
la Direction de l'Action Sociale Enfance et Santé (DASES),
la Direction des Affaires culturelles (DAC),
la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD),
la Direction du Développement Économique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEEES),
la Direction des Affaires Scolaires (DASCO),
la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT),
la Direction de la Propreté et de l'eau (DPE),
la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH),
la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS),
la Direction des Affaires Juridiques (DAJ),
la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE),
la Direction des Politiques de la Ville et de l'Intégration (DPVI),
la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE),
la Direction des Finances (DF),
la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP),

la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT),
la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM),
la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA),

la Direction des Ressources Humaines (DRH),
la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI),
le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP),
la Délégation à Paris Métropole et aux Coopérations interterritoriales (DPMC),
la Direction Générale aux Relations Internationales (DGRI),
le Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Le Pavillon de l'Arsenal

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France

l'État,

la Région Île-de-France,
Le Syndicat mixte Paris Métropole,
les Départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne,

l'EPAORSA,
l'EPAURIF,

les Communautés d'Agglomération Est Ensemble, Plaine Commune et Val-de-Bièvre, la communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget, les villes de Blanc-Mesnil, Chelles, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Montreuil, Neuilly-sur-Seine, l'ACTEP, l'Amif, l'AFD, la CCIP, le SIFUREP, le Syndicat Intercommunal du cimetière des Joncherolles, Eau de Paris, la SNCF, RFF, la RATP, le STIF, Air Paris, l'Insee, SYSTRA, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'AIGP,

la Société du Grand Paris (SGP).

Nous tenons à remercier tous ces partenaires et l'ensemble des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, chercheurs... qui ont contribué à ces travaux.

Introduction

Après l'intense activité développée en 2011, L'Atelier Parisien d'Urbanisme a été doté en 2012 d'une nouvelle feuille de route qui a pris appui sur l'élargissement confirmé du périmètre géographique de ces travaux et sur la diversité de sujets traités relatifs en particulier aux mutations urbaines et sociétales.

Trois ambitions ont été retenues comme cadre des travaux :

- confirmer les apports de l'Atelier dans le projet parisien avec une connaissance enrichie des données, un suivi très fin des populations, une montée en puissance des études socio-économiques et des études autour des évolutions du tissu parisien, des espaces publics et des services urbains ;
- renforcer l'échelle métropolitaine de nos travaux avec :
 - l'élaboration de données et représentations cartographiques partagées sur la petite couronne ;
 - une participation à la révision du SDRIF et aux travaux de l'AIGP ;
 - l'accompagnement de Paris Métropole ;
 - le développement de conventions avec les Départements, les services de l'État avec la DRIEA, plusieurs collectivités et la SGP. Des discussions sont engagées avec les grands syndicats techniques, et des bailleurs sociaux.
- Amplifier la dimension prospective des études au travers :
 - d'échange et de débat autour des thématiques retenues ;
 - d'édition et de diffusion des travaux, qu'ils soient de recherches ou liés aux systèmes cartographiques ;
 - de la diffusion des données cartographiées avec le Pavillon de l'Arsenal autour de la « maquette numérique métropolitaine » mais aussi sur le WEB avec la mise en ligne de CASSINI.

Pour accompagner ces évolutions de fond, l'équipe de direction renouvelée le 1^{er} février 2012 a proposé à l'ensemble des salariés de s'engager dans un projet d'agence qui sera finalisé avant l'été 2013. Il s'agit d'enrichir la compétence de l'Atelier, de proposer une synergie de réseau à tous nos partenaires, et de partager avec l'ensemble des acteurs de l'ingénierie territoriale à Paris et en Ile-de-France le rôle de l'Atelier et son positionnement dans la structure métropolitaine en construction. Au-delà de cette séquence de fond, l'année 2012 aura vu la mise en place d'outils de suivi et de gestion pour répondre à la nécessaire réorganisation que demande à la fois les transformations de nos champs d'études et l'augmentation de nos partenaires.

*Dominique Alba,
Directrice générale, architecte*

Sommaire

Base de données de référence.....	7
Études thématiques.....	11
Études sur les évolutions des territoires.....	31
Accompagnement des dynamiques métropolitaines.....	47
Communication, Édition, Centre de ressources documentaires.....	61
Activités internationales.....	65
Manifestations extérieures.....	69
Vie de l'entreprise.....	71

Directrice de la publication : Dominique Alba
Cartographie et maquette : Apur
Illustrations : Apur sauf mention contraire
10 juin 2013
www.apur.org

Volet 1

Base de données de référence

La Base de données de référence constitue le socle SIG (Système d'information géographique) de l'Apur. Elle maintient une base de données cohérente et homogène sur Paris et la Petite Couronne pour permettre de réaliser des études sur des périmètres élargis à la Métropole. Les données issues de sources diverses sont documentées et définies dans un modèle commun. Elles sont intégrées dans un référentiel et peuvent être utilisées à différentes échelles, allant de la commune à la parcelle.

En 2012, parallèlement à la mise à disposition de ses données par le biais de nombreuses conventions, l'Apur en a renforcé sa communication sur ses données et la diffusion en s'appuyant sur de nouveaux outils :

- le catalogue des données de référence publié sur le site internet de l'Apur ;
- une version web de l'outil de consultation cartographique CASSINI mise en ligne en avril 2013.

Les données sur Paris



L'Apur a réceptionné et intégré dans sa base de données les entités du référentiel parisien produites pour la première année par la Direction de l'Urbanisme de la ville de Paris. Sont concernés les adresses, les voies, les tronçons de voies, les parcelles cadastrales et les parcelles urbaines. Une première mise à jour de ce lot (hormis parcelles urbaines) a eu lieu à la mi-2012. Pour cette première année de reprise, l'Apur a apporté son assistance à la DU en participant des réunions techniques.

Par ailleurs, l'Apur continue de traiter annuellement la matrice cadastrale (MAJIC3) conformément au modèle de diffusion et complète la base de données avec les autres éléments contenus dans sa base de diffusion, notamment les équipements (surfaiques et ponctuels), les emprises bâties, les détails topographiques divers, les îlots et découpages statistiques. Tous ces compléments de données seront livrés à la DSTI avant le printemps 2013.

Les données Paris et Petite Couronne

Le référentiel Paris et Petite Couronne intègre un ensemble de couches cohérentes entre elles : limites administratives et intercommunalités, filaire de voie (avec intervalles d'adresses), îlots physiques et statistiques, emprises d'équipement et d'activité, équipements ponctuels, IRIS, détails topographiques (réseau ferré, allées, etc.), parcelles cadastrales et emprises bâties (source DGFIP). Une actualisation de ces données est faite régulièrement selon les besoins des études. En 2012, les faisceaux ferrés ont été mis à jour sur l'ensemble de la métropole et le filaire de voirie issu de la base « appel 18 » de la Brigade des Sapeurs-Pompiers a été intégré pour réaliser une carte actualisée des voies et indiquer leurs largeurs dans le cadre de l'étude trame viaire. Une mise à jour du parcellaire et de la typologie des propriétaires a été effectuée pour le Département 93 et une cartographie réalisée selon la même nomenclature que celle utilisée pour Paris et le Val-de-Marne.



Largeur de voirie

■ < à 8 mètres	■ 20 m - 25 m
■ 8 m - 12 m	■ 25 m - 30 m
■ 12 m - 16 m	■ > à 30 mètres
■ 16 - 20 m	

Source : Apur



Volet 2

Études thématiques

2012, une année charnière qui a vu plusieurs travaux importants engagés en 2011 finalisés et le démarrage de nouveaux sujets qui seront approfondis dans les années à venir.

Parmi les dossiers qui s'achèvent, celui sur les migrations résidentielles mérite une mention particulière puisqu'il a réuni dans son comité de suivi les représentants des conseils généraux des quatre départements du centre de l'agglomération – Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne – les amenant à s'interroger ensemble sur les facteurs d'attractivité du territoire. Au fil des échanges, s'est dégagé le constat que la diversité de l'offre de logements, la qualité des aménagements urbains et de la desserte par les transports en commun constituaient des leviers incontournables pour l'attractivité des territoires et le maintien d'une population diversifiée.

Les travaux sur les personnes âgées ont eux aussi pris fin. Ils ont servi de support à la préparation du schéma gérontologique par lequel la collectivité se prépare à l'accueil d'une population âgée plus nombreuse. Les projections démographiques présentées dans l'étude donnent à penser que l'effectif des seniors parisiens va certes augmenter mais non exploser. La part des 75 ans et plus dans la population devrait passer de 7,4 % en 2007 à 10,4 % en 2030.

Sur le plan économique, l'analyse des résultats de la BDcom 2011 s'achève avec le volet consacré aux commerces en réseau. Ces commerces dits d'enseigne voient à nouveau leur nombre augmenter dans la plupart des secteurs. Globalement ils représentent 21 % des commerces parisiens et 41 % des surfaces commerciales compte tenu de la taille plus importante de leurs boutiques. Par défaut ces chiffres signalent ce qui est sans doute un fort atout parisien, à savoir le maintien d'un commerce indépendant toujours dynamique et largement dominant.

Parmi les dossiers engagés en 2012, l'étude sur les jeunes à Paris a été abordée comme un travail ouvert à des problématiques diverses, allant des difficultés de logement ou d'emploi aux pratiques de l'espace public. Une journée de travail en atelier organisée au Pavillon de l'Arsenal a réuni 80 acteurs intéressés par ces problématiques. L'échange des points de vue a aidé à esquisser de premières propositions.

Les évolutions des tissus urbains constituent un champ d'étude qui se décline en plusieurs thèmes qui appellent des approches différentes et croisées pour approcher la réalité de ces transformations et les outils de leur gestion. Avec une focale réglementaire, le recoulement des PLU et leur comparaison a permis d'approcher les outils de gestion dont

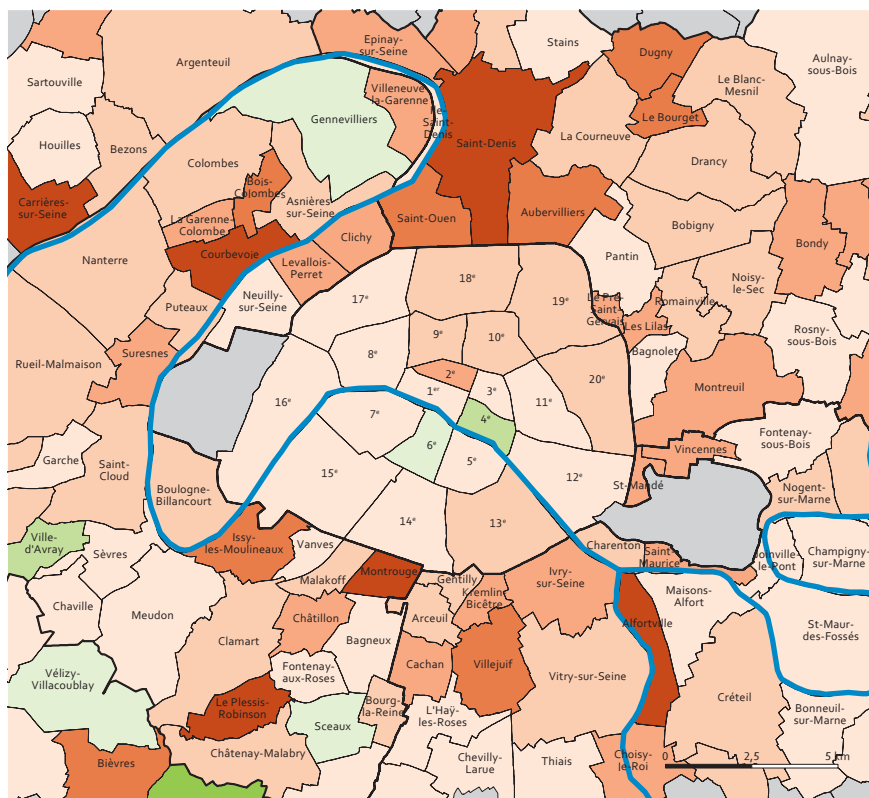
les communes sont dotées, leur dissonances, et leur constantes. Avec une focale morphologique et climatique, les enjeux inscrits dans l'étude sur les Îlots de Chaleur Urbains trouvent des prolongements plus concrets et pré opérationnels dans l'étude du potentiel de surélévations des immeubles parisiens et l'étude du potentiel de végétalisation des toitures terrasses. Avec une focale « usages et pratiques urbaines » l'étude des nouveaux usages de l'espace public en croisant enjeux environnementaux, comportementaux et capacité d'adaptation de l'espace de voirie, ouvre un champ de transformation des usages vers plus d'aménités et de partage des lieux.

Concernant les réseaux, la mobilité, la logistique et le fret, les études réalisées en 2012 ont porté sur 3 thématiques très différentes : la logistique urbaine en vue de privilégier l'usage des modes doux (suites Tram Fret), la qualité de l'air et le respect des normes européennes (étude ZAPA) et la poursuite des études sur l'eau non potable et la ressource en eau. Enfin une étude de l'évolution du réseau de stations-service a été remise en avril 2013 et les bases des réflexions sur les travaux liés à la transition énergétique ont été installées. L'étude prévue sous réserve de financement sur l'évolution du réseau de stations-service a fait l'objet d'un contrat de la ville de Paris. L'étude a été remise en avril 2013.

Études démographiques et sociales

Population, logement, emploi – Résultats de l'exploitation globale 2008 et chiffres de population 2009

Entre 1999 et 2009, la population de Paris s'est accrue de près de 10 900 habitants par an, ce qui marque une inversion de tendance par rapport aux décennies précédentes. Un regain démographique encore plus marqué s'observe dans les communes limitrophes. Ces évolutions se relient à l'augmentation du nombre de logements mais aussi à la baisse de la vacance ainsi qu'à la stabilisation de la taille moyenne des ménages, qui sont des phénomènes nouveaux. La population évolue aussi dans sa composition. La part des ménages d'une seule personne plafonne tandis que celle des familles s'accroît sous l'effet d'une natalité élevée. Sur le plan de l'âge, les changements sont peu marqués. Malgré la tendance régionale et nationale au vieillissement, la part des 60 ans ou plus augmente très peu dans la capitale. Les changements socio-professionnels se poursuivent avec une nouvelle progression des « cadres et professions supérieures » et un recul des « ouvriers » et des « employés ». Parallèlement, la part des ménages propriétaires augmente, même si la location demeure de très loin le statut dominant à Paris.



Évolution de la population, 1999-2009

Évolution annuelle moyenne de la population

Hausse	Baisse	Moyenne :
 Plus de 2 %	 Moins de 0,5 %	Paris = + 0,5 %
 De 1,5 % à 2 %	 De 0,5 % à 1 %	Petite Couronne = + 0,9 %
 De 1 % à 1,5 %	 Plus de 1 %	Centre de l'agglomération = + 0,7 %
 De 0,5 % à 1 %		Source : Recensements de la population (Insee) - 1999 et 2009
 Moins de 0,5 %		apur

<http://www.apur.org/etude/population-logement-emploi-resultats-exploitation-globale-2008-chiffres-population-2009>

Base de données sociales sur Paris – Fiches d'identité sociale des 20 arrondissements - 2011

Ces fiches d'identité sociale permettent d'éclairer les écarts les plus significatifs de chaque arrondissement par rapport à la moyenne ville de Paris sur 7 thématiques : données générales, famille/enfance, éducation/formation, personnes âgées, handicap, logement/habitat, chômage/insertion. Les fiches donnent ainsi à voir les spécificités de chaque arrondissement et les tendances les plus récentes.



© Apur - David Bourreau

<http://www.apur.org/etude/base-donnees-sociales-paris-fiches-identite-sociale-20-arrondissements-2011>

**Les Parisiens de 60 ans ou plus –
Démographie / disparités économiques
et sociales / logement / santé
et dépendance**

Dans un contexte de vieillissement démographique et au moment où le Département de Paris finalise son schéma gérontologique 2012-2016, ce rapport réalisé en partenariat avec la Direction régionale de l'Insee Ile-de-France présente une analyse de l'évolution de la population âgée de 60 ans ou plus à Paris.

En 2007, 417 500 Parisiens ont 60 ans ou plus, ce qui représente un Parisien sur cinq (19 %), soit moins qu'en France (22 %) et plus qu'en Ile-de-France (17 %). La part des 60 ans ou plus est restée stable à Paris entre 1999 et 2007. Le vieillissement démographique est moins accentué à Paris qu'en France métropolitaine et en Ile-de-France, car le départ en province de nombreux retraités et l'arrivée massive de jeunes adultes ont pour effet de ralentir le vieillissement démographique dans la capitale. À l'horizon 2030, les 75 ans



© Apur - Hanna Darabi

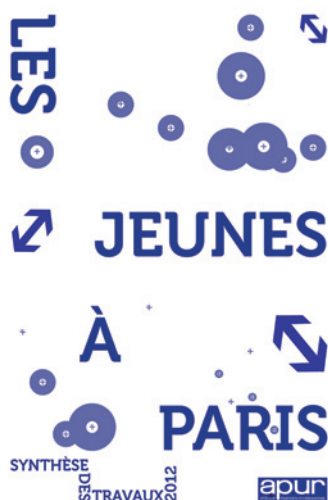
ou plus représenteront environ 10 % des Parisiens, contre 7 % en 2007. La population parisienne continuerait de se singulariser par un moindre vieillissement, sans pour autant y échapper.

À Paris, l'offre pour les personnes âgées dépendantes devrait continuer à se déve-

lopper dans le domaine du maintien à domicile. En meilleure santé, car mieux suivis au cours de leur vie, les Parisiens âgés dépendants se maintiendront plus longtemps à domicile entraînant un besoin croissant de personnes aidantes (professionnelles ou familiales) et le développement de services et de soins à domicile.

<http://www.apur.org/etude/parisiens-60-ans-plus-demographie-disparites-economiques-sociales-logement-sante-dependance>

**Les jeunes à Paris –
Synthèse des travaux 2012**



© Apur - Aurélien Gillier

En lien avec la Mission jeunesse de la Ville de Paris et la Direction de la jeunesse et des sports, l'Apur a engagé une étude sur les jeunes à Paris, qu'ils résident dans la capitale ou qu'ils s'y rendent pour leur travail, leurs études ou leurs loisirs. Un portrait social et démographique des parisiens de 16 à 25 ans a été dressé à partir des statistiques disponibles. On y découvre l'hétérogénéité d'une population dont une grande partie réussit à intégrer les parcours de prise d'autonomie qui vont de la décohabitation à l'entrée dans l'emploi en passant par l'acquisition d'une formation tandis que d'autres jeunes en général moins armés et favorisés, ont des parcours plus difficiles et peuvent se trouver exposés à la précarité. Les politiques de jeunesse innovantes dans 50 grandes

villes du monde ont été analysées dans le cadre d'un partenariat entre l'Apur et de Sciences Po. Il en ressort un panorama des initiatives les plus diverses dans les domaines du logement, de la mobilité, de la santé, de l'emploi, de la culture et des sports et de la participation à la vie démocratique. Un second volet de ce travail est consacré à une analyse approfondie des politiques de jeunesse à New York et à Copenhague. Une journée de travail en atelier s'est tenue le 28 juin 2012 au Pavillon de l'Arsenal. 80 acteurs intéressés par les problématiques de la jeunesse s'y sont trouvés réunis. L'échange des points de vue a aidé à faire émerger des problématiques, des pistes d'action et à esquisser de premières propositions.

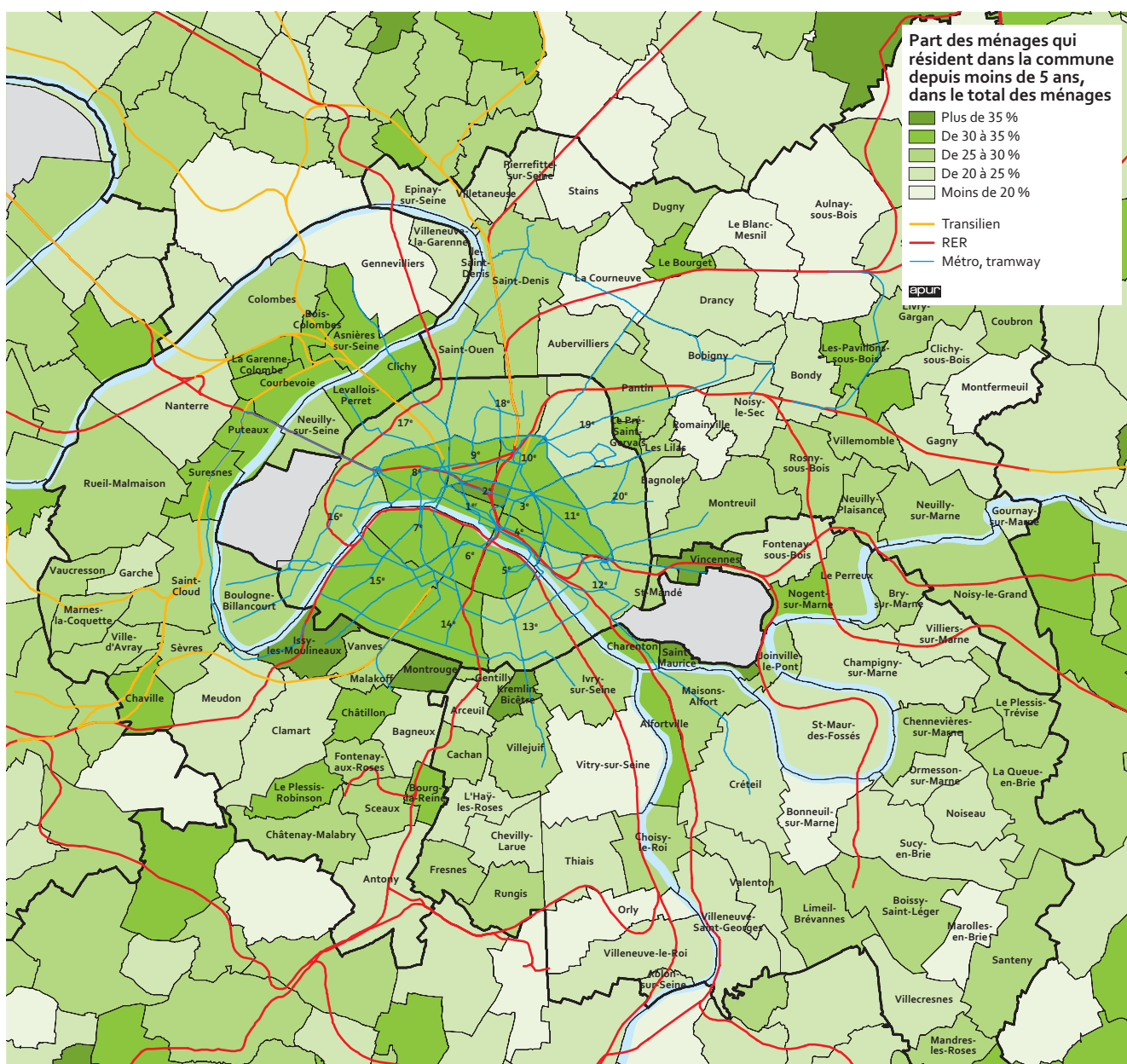
<http://www.apur.org/etude/jeunes-paris>

**Les migrations résidentielles
dans le cœur de l'agglomération
parisienne**

Une étude a été menée dans le cadre d'un partenariat avec les Conseils Généraux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et l'Insee Ile-de-France. Elle porte sur le territoire des 20 arrondissements parisiens et celui des 123 communes des départements de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine.

Le premier volet de l'étude propose un cadrage général des migrations résidentielles dans le centre de l'agglomération et met en évidence une intensification de leur rythme au cours de la période 2002-2007. Le deuxième volet analyse plus précisément l'amplitude des migrations selon les communes, les caractéristiques des nouveaux arrivants et l'impact de leur

arrivée sur la structure socioprofessionnelle des territoires. Il en ressort que la diversité de l'offre de logements, la qualité des aménagements urbains et de la desserte par les transports en commun sont de véritables leviers pour l'attractivité des territoires et le maintien d'une population diversifiée.



<http://www.apur.org/etude/migrations-residentielles-coeur-agglomeration-gentilly-parisienne>

Familles parisiennes, les tendances récentes

Avec 263 000 familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, Paris accueille en 2009, 15 000 familles supplémentaires par rapport à 1999.

Ce que l'on peut retenir :

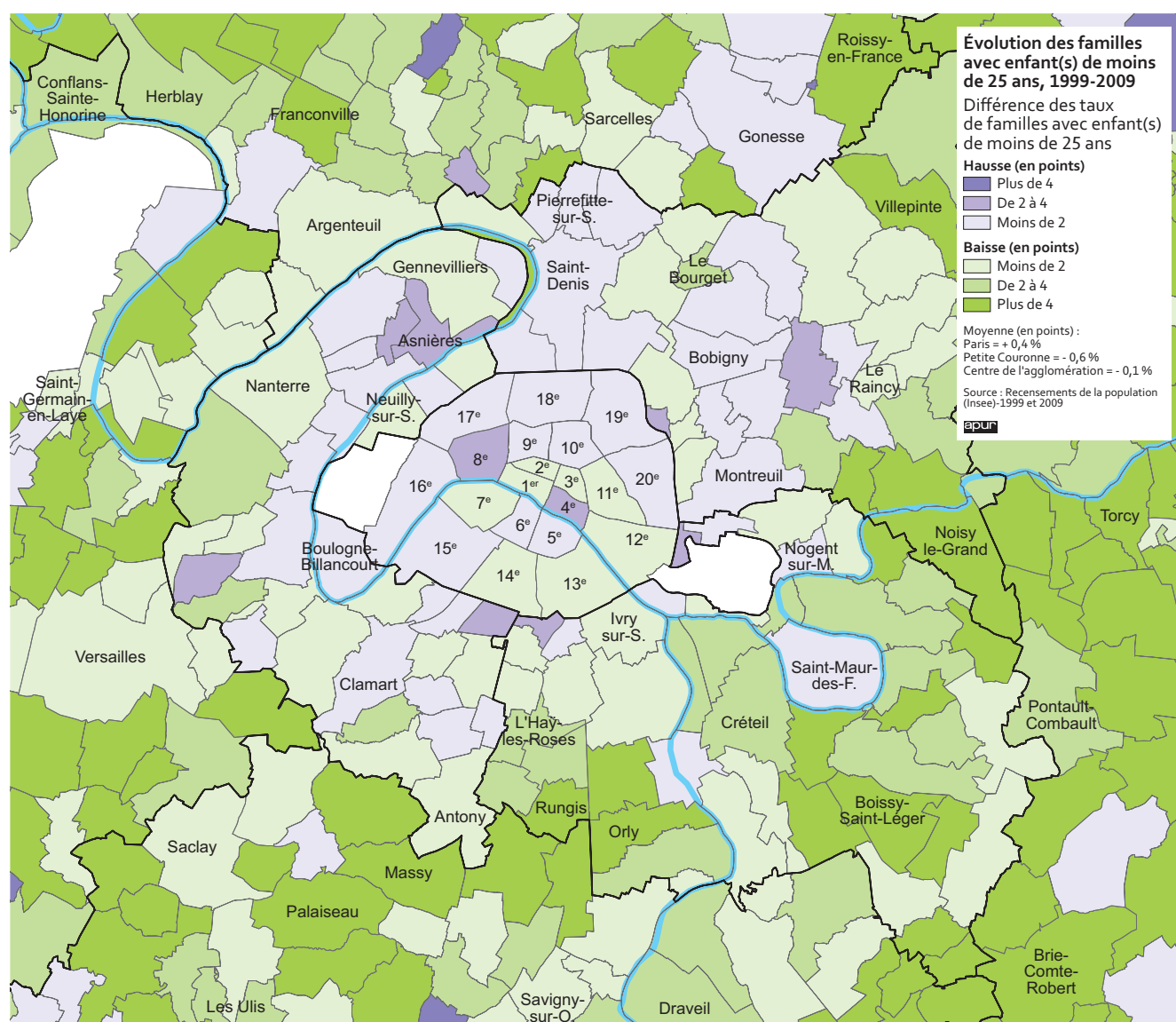
- la croissance démographique de Paris est en nette accélération dans la période 2006-2010 (+0,7 % par an) par rapport à la période précédente 1999-2006 (+0,4 % par an) ;
- l'augmentation du nombre de familles s'effectue à un rythme légèrement plus

rapide que l'augmentation de la population sur la période 1999-2009 ;

- le nombre de familles bénéficiaires de minima sociaux est lui aussi en augmentation, principalement sous l'effet d'une hausse des familles bénéficiaires de l'AAH. Le nombre de familles bénéficiaires du RSA socle non majoré reste stable malgré la crise. En 2010, leur nombre s'élève à 19 324 soit 7,3 % des familles parisiennes ;
- un nombre croissant de familles est aidé par le CASVP. Le nombre de béné-

ficiaires de l'aide « Paris Logement Familles Monoparentales » est passé de 2 745 familles en 2002, année de sa mise en place, à 8 917 familles en 2011, soit 12 % des foyers monoparentaux parisiens ;

- avec 30 100 naissances domiciliées à Paris en 2011, la natalité marque un recul après s'être maintenue à un niveau élevé pendant dix ans. Le maintien d'une forte natalité au niveau régional accrédi-terait plutôt l'accident de parcours.



<http://www.apur.org/note/familles-parisiennes-tendances-recentes>

Approche statistique des « classes moyennes fragiles à Paris » Exploitation du fichier FILOCOM 2010

Définir les classes moyennes, a fortiori les « classes moyennes fragiles », n'est pas chose aisée. Outre la diversité des approches possibles, il n'y a pas de seuils de revenus ou de patrimoine communément admis qui permettent d'identifier les ménages « modestes », « aisés » ou « moyens ».

Dans le cadre de cette étude, les ménages ont été distingués en fonction de leurs revenus (source: FILOCOM 2010) en se basant sur les plafonds ouvrant un droit d'accès aux logements sociaux et intermédiaires. Cela permet d'estimer que 24 % des ménages parisiens peuvent être assimilés aux classes moyennes fragiles (et 31 % des Franciliens). Ces ménages sont présents dans tous les quartiers de la capitale, en particulier dans les quartiers périphériques du nord, de l'est et du sud. Ce sont de petits ménages (55 % de personnes seules), logés majoritairement dans le parc locatif privé.



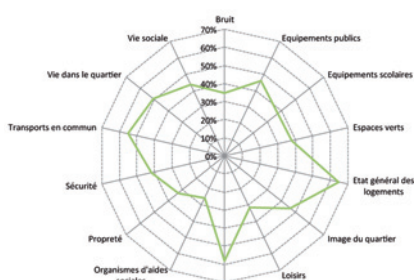
© Apur - Hanna Darabi

Des études de cas ont été réalisées pour déterminer l'existence d'éventuels effets de seuil liés aux aides sociales. Celles-ci semblent indiquer que la hiérarchie des

revenus n'est pas modifiée par la prise en compte des principales aides sociales (RSA et aides au logement).

<http://www.apur.org/note/approche-statistique-classes-moyennes-fragiles-paris-exploitation-fichier-filocom-2010>

Baromètre des quartiers de la politique de la ville – Synthèse des enquêtes auprès des habitants des quartiers



La Ville de Paris (DPVI) a missionné l'Apur pour la mise en œuvre d'un dispositif d'enquêtes auprès des habitants des quartiers prioritaires parisiens sur la période 2011-2014. Ce dispositif s'inscrit dans le prolongement des travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Paris en 2009.

Ses objectifs sont de compléter l'information statistique sur les quartiers par une approche plus qualitative auprès des habitants, de mieux connaître les attentes de la population des quartiers et d'avoir un retour sur les politiques mises en œuvre. Pour l'année 2012, l'Apur a souhaité s'en-

tourer de la collaboration des étudiants du Master « Ingénierie du social » de Paris IV la Sorbonne. Les étudiants avaient pour mission de réaliser des enquêtes auprès des habitants des quartiers Goutte d'or (18^e), Michelet (19^e) et Porte Pouchet (17^e).

Le document présente une synthèse des résultats des trois enquêtes, en s'attachant à présenter en particulier les résultats relatifs aux regards portés par les habitants sur l'évolution de leur quartier. Les habitants ont perçu des améliorations en termes de qualité de logements, d'espaces verts, d'offre commerciale et de transports. Les plus fortes attentes concernent la propreté et la sécurité.

Recueil cartographique des ressources mobilisables dans le cadre du dispositif parisien de réussite éducative

Le groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative a décidé la mise en place d'un diagnostic cartographié des ressources socio-éducatives sur chaque territoire (12 équipes pluridisciplinaires de réussite éducative) permettant une meilleure priorisation des projets financés par le dispositif de réussite éducative, en lien avec les orientations des Comités Locaux de Suivis.

Le recueil cartographique s'efforce de donner une vision globale du dispositif de réussite éducative à Paris avec quatre objectifs : identifier plus facilement les ressources réussite éducative présente dans chacun des 12 territoires concernés, mieux appréhender les besoins couverts partiellement et non couverts, renforcer les complémentarités des actions menées dans le cadre de la réussite éducative avec

les ressources de droit commun déjà présentes sur les territoires, être un outil d'aide à la décision pour les instances du Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative, en particulier les Comités Locaux de Suivi, qui doivent prioriser les interventions à mener dans le cadre du dispositif de réussite éducative.



Secteur « Flandre »

Type d'établissement scolaire

- △ École maternelle
- École élémentaire
- ☆ École polyvalente
- Collège
- ◇ Autre établissement

Dispositif Éducation Nationale

- DR = Dispositif Relais
- EO = École Ouverte
- OEP = Ouvrir l'École aux Parents

Dispositif CLAS

- Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité

Action en faveur

- Soutien à la fonction parentale
- Prévention du décrochage scolaire
- Loisirs, sport et culture
- Sport (Réduc'Sport)
- Prévention, santé et accès aux soins
- ◆ Bibliothèque, hôpital gymnase, piscine
- Équipe de Développement Local (EDL)

Autres

- CUCS
- XXXX Prévention spécialisée
- GPRU

Source : Ville de Paris - 2012

apur

Les personnes en situation de handicap

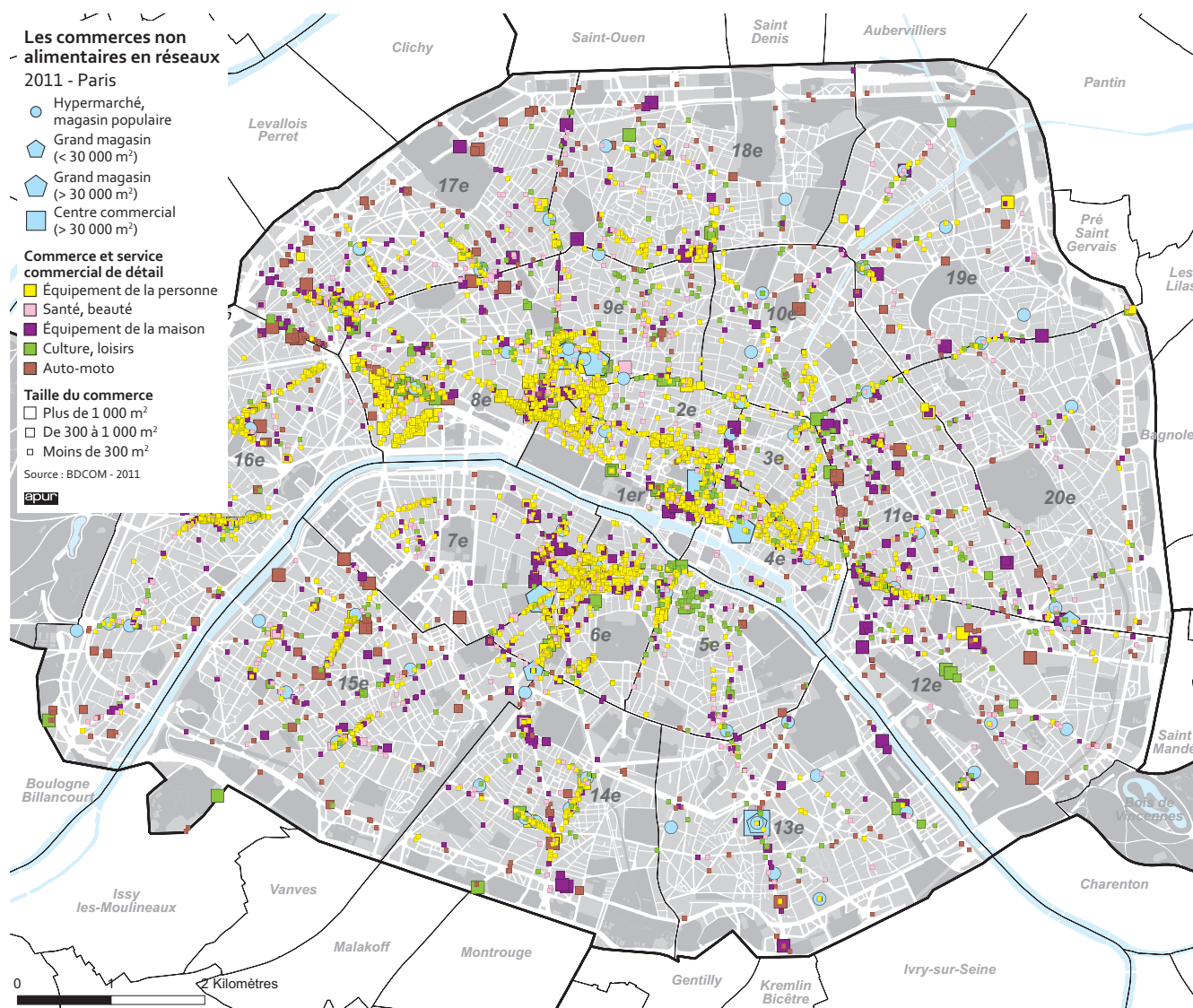


L'observatoire parisien du handicap est né du constat partagé par l'ensemble des acteurs, de la difficulté à recueillir des statistiques et par voie de conséquence, de la difficulté à suivre les actions, évaluer les besoins des personnes en situation de handicap et mettre en place des outils de compensation adaptés. Cet observatoire se donne pour objet de mieux connaître le public handicapé dans son environnement et mieux caractériser les politiques publiques, ceci dans le but d'apporter aux pouvoirs publics et aux professionnels les

éclairages nécessaires à la prise de décision. Un Cd-rom est disponible depuis juin 2012 afin de mettre à disposition de tous, les principales connaissances recueillies au sein de l'observatoire : une base de données, des tableaux synthétiques des dernières données disponibles, des cartographies thématiques, les principaux rapports...

Études économiques

Les commerces en réseaux tissent leur toile à Paris



Le commerce « en réseau » désigne les commerces unis par une relation contractuelle – franchise, affiliation, concession, location-gérance, association coopérative – et placés le plus souvent sous une enseigne commune. Selon une exploitation de la BDcom 2011, le commerce en réseaux représente 21 % des commerces de Paris soit 61 000 établissements. Compte tenu de la taille souvent importante de ses boutiques, le commerce en réseaux représente environ 41 % de la surface commerciale de la capitale. La répartition

géographique de ces commerces sur le territoire parisien traduit des logiques d'implantation diverses liées aux activités exercées. Les enseignes de prêt-à-porter et le commerce non alimentaire en général concentrent leurs établissements au sein des polarités commerciales du centre de Paris comme le quartier de l'Odéon ou les abords des Halles. Les services et les agences commerciales s'établissent plutôt le long des grandes artères. Enfin les commerces alimentaires maillent le territoire en vue d'une desserte généralisée

de la population. Alors que les réseaux commerciaux se développent à Paris depuis des décennies, un ralentissement est apparu dans la période récente. Leur rythme de progression qui était de 5 % par an en moyenne de 2003 à 2005 est passé à 3 % de 2005 à 2007 puis à 1,3 % de 2007 à 2011. Sans doute les enseignes ont-elles investi ces dernières années d'avantage dans le développement de la vente en ligne que dans l'extension de leurs réseaux de boutiques.

**Suivi des mutations commerciales
sur 56 voies commerçantes parisiennes –
Note BDRues 2012**



L'enquête réalisée au mois de juin 2012 sur les 56 voies de la BDRues met en évidence une stabilité commerciale qui contraste avec les fortes évolutions de l'année précédente. Ainsi le nombre de commerces et de services commerciaux est stable en 2012 (- 6 établissements) après une diminution significative en 2011 (- 165 établissements). De même le nombre de locaux vacants évolue peu (- 9) alors qu'une progression marquée avait été constatée en 2011 (+ 150 locaux vacants). La proportion de locaux vacants qui s'était toujours maintenue aux environs de 4,7 %

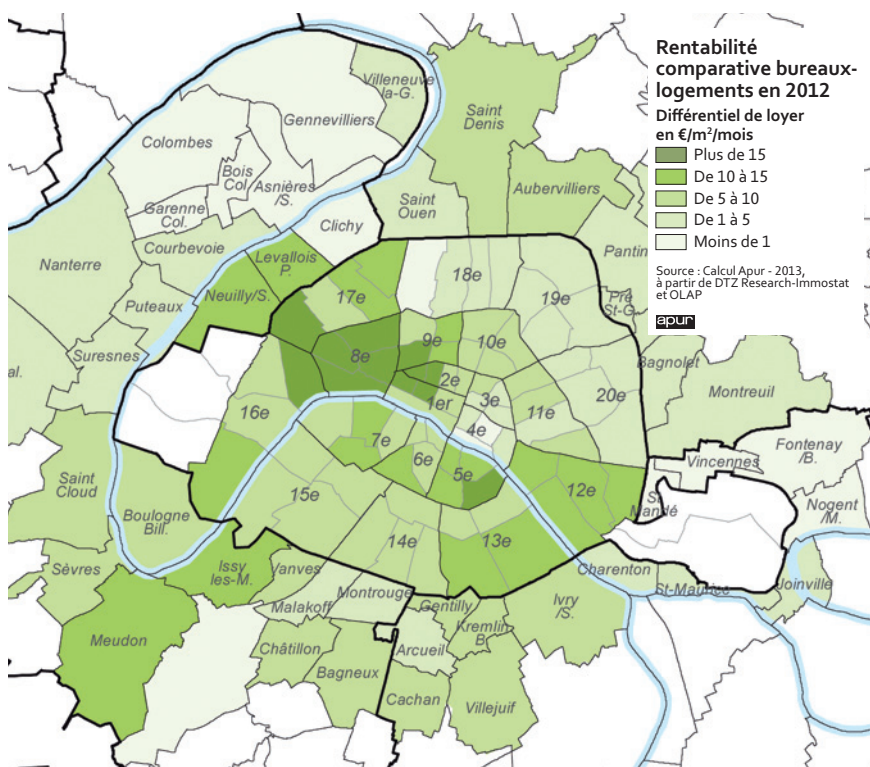
de 2007 à 2010 avait fortement augmenté en 2011 (5,7 %) et se maintient donc au même niveau en 2012 (5,7 %).

Par activité, on note surtout que la poursuite de la croissance des magasins de santé-beauté : leur effectif croît pour la quatrième année consécutive (+17 boutiques en 2012). À l'inverse un recul significatif s'observe pour le petit équipement de la maison dont le nombre de boutiques diminue depuis 2010 (-17 magasins en 2012) ou encore le bricolage (-4 établissements en 2012).

<http://www.apur.org/etude/suivi-mutations-commerciales-56-voies-commerçantes-parisiennes-bdrues-2012>

**Les évolutions du parc de l'immobilier
d'entreprise**

Entre 1975 et 2009 le parc de bureaux d'Ile-de-France a plus que doublé, passant de 23,5 millions de m² à 50,4 millions de m². Cette augmentation a concerné surtout les départements de la petite couronne et plus particulièrement les Hauts-de-Seine (3,9 millions de m² en 1975 et 12,1 millions de m² en 2009), alors que Paris a vu son parc de bureaux n'augmenter que lentement sur la même période (13,5 et 16,3 millions de m²). Ce parc de bureaux, l'un des plus importants au monde, vieillit, et la question de la transformation d'une partie de celui-ci en logements, se pose. À Paris, bien que la rentabilité locative soit plus favorable aux bureaux, surtout dans le Quartier Central des Affaires, on note une certaine mutabilité vers les logements, grâce, notamment au PLU de Paris qui définit au centre et à l'ouest de la capitale, une zone plus favorable à l'habitat. C'est ainsi qu'environ 350 000 m² de bureaux ont été transformés en logements, à Paris, entre 2000 et 2011.



Logement et habitat

L'accès au logement social à Paris – Analyse de la demande de logement social et bilan des propositions et des attributions de logements sociaux à Paris en 2011

Paris compte 197 414 logements sociaux SRU au 1^{er} janvier 2011, qui représentent 17,13 % des résidences principales parisiennes. Le nombre de logements aidés et intermédiaires, considérés dans leur ensemble, dépasse les 255 000 unités. Mais le faible taux de rotation enregistré au sein de ce parc, 5,4 % au 1^{er} janvier 2011, limite considérablement le nombre de logements à attribuer.

Face à cette offre limitée de logements, le nombre de demandeurs de logements sociaux est particulièrement important et encore en progression par rapport à l'année précédente dans un contexte d'évolution du dispositif de la demande de logement qui devient régional : 96 086 ménages parisiens ont renouvelé ou déposé une première demande en 2011, contre 92 712 en 2010 (+3,6 %). En volume, le nombre de parisiens demandeurs s'est accru de 3 374 candidats en



© Apur - Hanna Darabi / Paris Habitat - 6-8 rue des Thermopyles, 75014 Paris / BBC - Agence SOA

2011, contre seulement 1 264 parisiens supplémentaires en 2010.

Plus de 12 000 ménages ont obtenu un logement à Paris au cours de l'année 2011. Plus du tiers de ces attributions ont été faites par les bailleurs sur des logements du contingent de réservation de la Ville de Paris (33,9 %), et près d'une attribution sur cinq est faite suite à une désignation

de la Préfecture de Paris dans le cadre des réservations 25 % social et 5 % fonctionnaires (19,4 %). Les autres logements attribués l'ont été sur les contingents des collecteurs du 1 %, des entreprises en direct et de l'État réservataire pour les fonctionnaires (hors réservation 5 % fonctionnaires) (29,4 % de l'ensemble des attributions), mais aussi sur le contingent propre des bailleurs sociaux (16,3 %).

<http://www.apur.org/etude/acces-logement-social-paris-analyse-demande-logement-social-bilan-propositions-attributions-lo>

Les chiffres du logement social à Paris début 2012

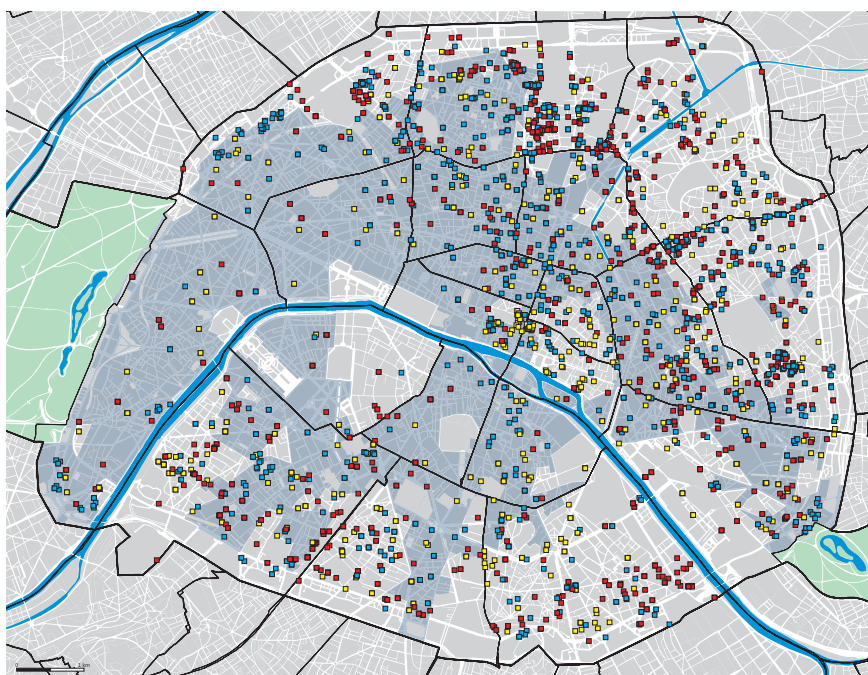
Cette note présente les principaux chiffres sur le logement social à Paris. Elle fait le point sur le parc de logement social et son développement ainsi que sur la demande de logement.

- 197 414 logements sociaux en service ;
- 55 482 logements sociaux financés entre 2001 et 2011 (6 233 en 2011) ;
- 96 086 demandeurs d'un logement social.

Logements sociaux agréés de 2001 à 2011 selon le mode de production

- Construction
- Acquisition réhabilitation
- Acquisition conventionnement
- Périmètre de déficit en logement social

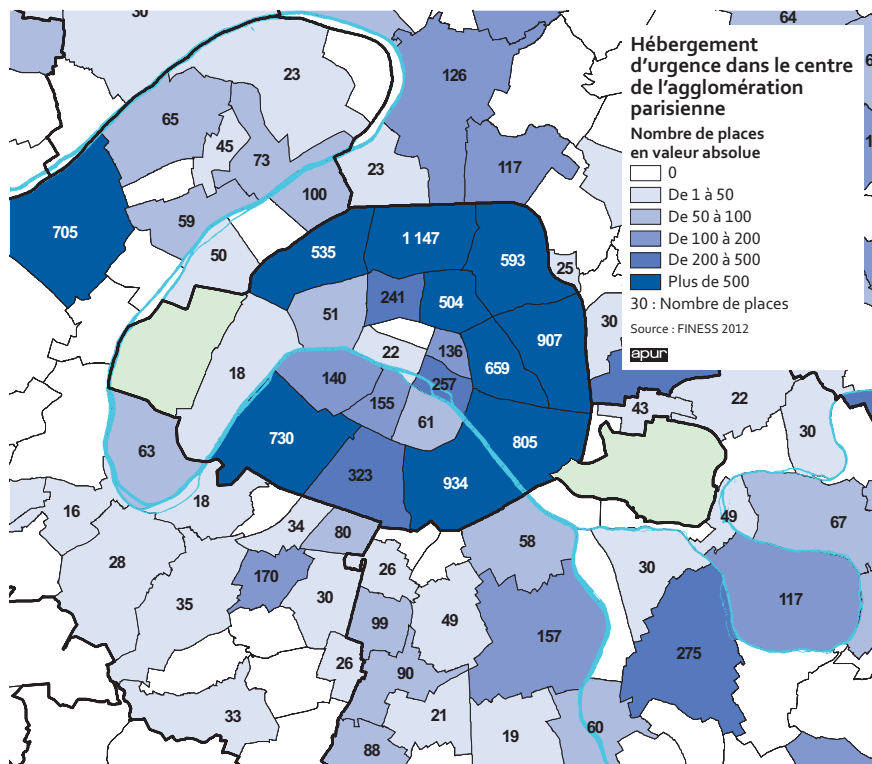
Source : Ville de Paris - 2012



<http://www.apur.org/note/chiffres-logement-social-paris-2012>

Paris et le centre de l'agglomération parisienne au cœur de l'hébergement et du logement temporaire

Cette note présente une cartographie des structures d'hébergement et de logement temporaire existant à Paris et dans les départements de la petite couronne. Elle s'appuie sur les données du fichier Finess 2012 complétées par des données sur les places d'hébergement financées en hôtel par l'État. À l'échelle régionale, Paris accueille 19 % de la population et détient 59 % des places d'hébergement : 8 218 places d'hébergement en CADA, CHRS, CHU, CPH et 9 010 places en hôtel financées par l'État en Ile-de-France. Deux tiers des hôtels concernés sont cependant situés hors de Paris. À l'échelle des 4 départements centraux, Paris représente 44 % de la population et détient 70 % des places d'hébergement. En ce qui concerne le logement temporaire, Paris détient 22 % des places existant en Ile-de-France, soit 16 686 places en FJT, FTM, MR et RS. Cette part est équivalente à celle de la Seine-Saint-Denis et correspond au poids démographique de Paris dans la région.



<http://www.apur.org/note/paris-centre-agglomeration-parisienne-coeur-hebergement-logement-temporaire>

Outil de prévention de la dégradation des immeubles anciens à Paris – Résultats 2012



La démarche de prévention de la dégradation des immeubles anciens à Paris initiée dès 2008 se poursuit. Son but est d'éviter à de nouveaux immeubles de tomber dans la spirale de l'insalubrité. Comme les années précédentes, une analyse statistique a été réalisée visant à passer au crible les points de fragilité des immeubles parisiens. Un système de pondération est mis en œuvre qui prend en compte le poids des petits logements locatifs, les mises en demeure au titre de la sécurité et de la salubrité, les diagnostics d'accessibilité au plomb, le poids des demandeurs de logement social et les factures d'eau impayées pour les immeubles.

En 2012 deux nouveaux indicateurs ont été intégrés à l'exercice (présence de termites et ancien hôtel meublé). En 2012 ces travaux font ressortir 272 immeubles anciens qui présentent des signes de fragilité. Ce sont pour l'essentiel des immeubles en copropriété, localisés dans les arrondissements du Nord-Est parisien (10^e, 11^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements).

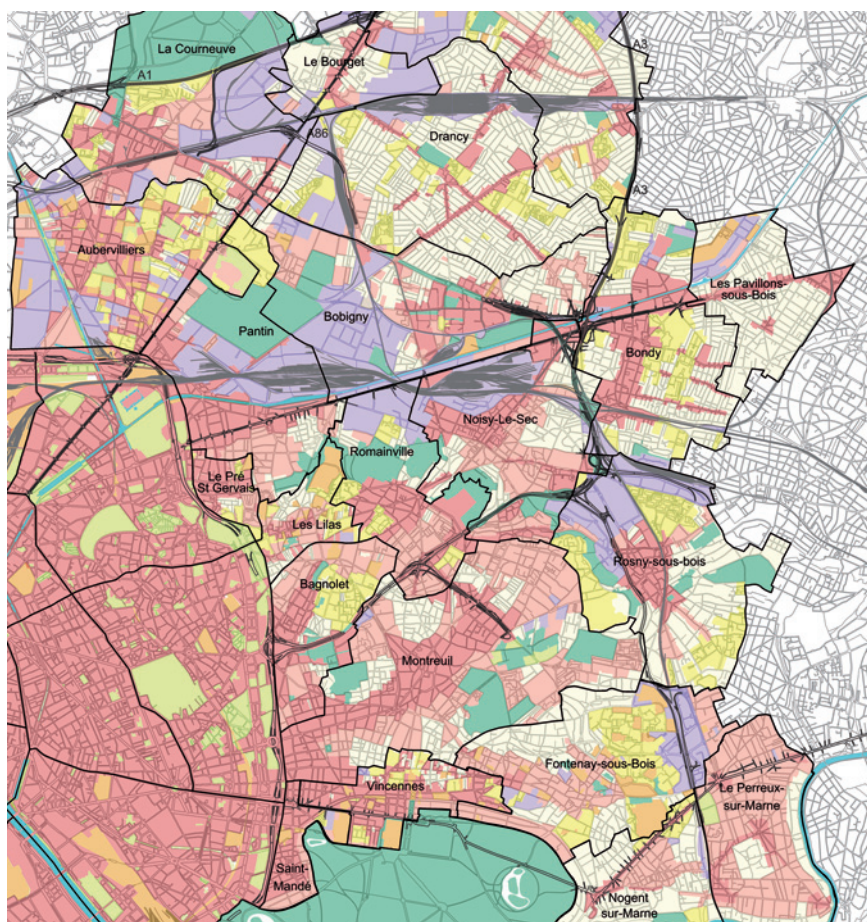
<http://www.apur.org/etude/outil-prevention-degradation-immeubles-anciens-paris-resultats-2012>

Paris / Évolution du tissu urbain










Récolement et comparaisons des PLU de Paris et des 21 communes de la première couronne

À l'instar du travail de « base de donnée projets urbains » en cours de réalisation depuis 2010, un récolement des plans locaux d'urbanisme (PLU) est réalisé. Cette étude présente le récolement des PLU de Paris et des 21 communes situées au Nord et à l'Est de Paris. Les règlements d'urbanisme des communes situées au Nord-ouest, à l'Ouest et au Sud de Paris seront examinés dans un deuxième temps, comme certaines autres thématiques.

L'examen des règlements des PLU a porté sur le zonage des règlements d'urbanisme des communes. Une carte de zonage simplifié des PLU, traduisant les différents principes d'urbanisation des communes au travers de leur découpage territorial a été réalisée. L'étude s'est intéressée aux règles morphologiques et de densité. Des cartes de récolement correspondant à cette thématique ont été réalisées. Il s'agit de articles 14, relatif au coefficient d'occupation du sol (COS), 10 relatif à la hauteur des constructions et 9 relatif à l'emprise au sol des constructions. Une analyse plus fine de certaines zones particulières a également été effectuée : zones pavillonnaires, des grands ensembles, des centres villes et secteurs denses, et des zones d'activités.



Plan de zonage simplifié

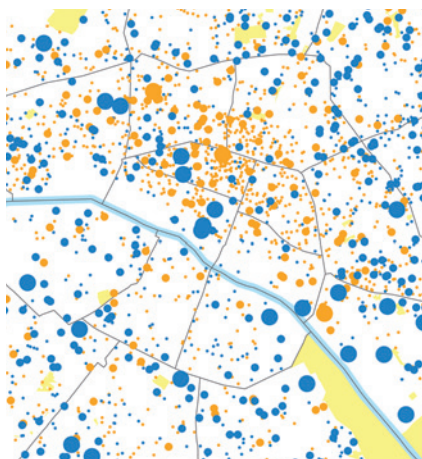
 Zone urbaine verte	 Zone semi dense	 Équipement public ou collectif
 Zone naturelle et forestière	 Habitat collectif discontinu	 Zone d'activités
 Zone mixte dense	 Habitat collectif discontinu	 Zone à urbaniser

Source : Apur



<http://www.apur.org/etude/recolement-comparaisons-plu-paris-21-communes-premiere-couronne>

Paris, un parc immobilier dynamique support et vecteur des évolutions de population et d'emploi



La note analyse les transformations immobilières qui rendent possible la forte croissance démographique de Paris constatée de 1999 à 2010. Elle s'appuie sur une exploitation des permis de construire de 2006 à 2012.

Paris enregistre un accroissement continu de ses surfaces d'habitation qui est d'abord le fait de la construction neuve, celle-ci bénéficiant d'une forte contribution des opérations d'aménagement. Les dynamiques du parc immobilier existant jouent un rôle encore plus important dans

les gains de population, avec des milliers de logements créés par transformation de bureaux et de locaux d'activité en logements, une forte baisse du nombre de logements vacants et une légère hausse de la taille moyenne des ménages.

A contrario les surfaces de bureaux sont stables ou en réduction sur la plus grande partie du territoire parisien et ne progressent significativement que dans les 13^e, 15^e, 17^e, 19^e arrondissements, où sont localisées de grandes opérations publiques d'aménagement.

<http://www.apur.org/etude/paris-un-parc-immobilier-dynamique-support-vecteur-evolutions-population-emploi>

Potentiel de surélévation des bâtiments – Étude 2012/2013



44 rue Chaligny, 12^e

Dans une ville dense et contrainte comme Paris, la surélévation de bâtiments peut apparaître comme une question « anecdotique », mais dans le cadre du plan climat de la ville de Paris visant à l'amélioration de performances énergétiques des bâtiments, celle-ci représente de nouveaux enjeux.

Plusieurs chantiers de surélévation de bâtiments de logements associés à des travaux d'isolation, ont été menés à bien ces cinq dernières années par des bailleurs sociaux, reste à trouver les leviers destinés à convaincre les propriétaires privés à faire de même.

Dans ce contexte, la Direction du Logement et de l'Habitat et la Direction de l'Urbanisme ont sollicité l'Apur pour réaliser une étude visant à identifier le potentiel de surélévation des bâtiments de logements à Paris.

La première partie de l'étude rappelle que la surélévation est une pratique ancienne

à Paris qui se poursuit actuellement. La seconde partie propose deux méthodes d'identification du potentiel de surélévation en se basant sur l'analyse des tissus urbains d'une part et sur la largeur des voies d'autre part. Le secteur de la place de la République sur lequel une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2D2E a été lancée en janvier 2013, a fait l'objet d'un approfondissement particulier. Pour ce secteur la méthode de repérage des immeubles susceptibles d'être surélevés a été validée par un travail d'observation sur le terrain visant à vérifier la faisabilité de travaux de surélévation.

D'une manière générale les possibilités de surélever des bâtiments associées aux travaux d'isolation devraient trouver des prolongements dans une réflexion concernant l'évolution des règles d'urbanisme au regard des nouvelles questions relatives au climat, à la biodiversité et l'intensification de la ville que le développement durable de la ville nous impose.

L'espace public parisien : nouvelles pratiques, nouveaux usages



Après l'étude 2010-2011 qui proposait « un constat de Paris » étonnant sur les usages de l'espace public, les études menées en 2012 proposent de considérer l'espace public face aux enjeux sociétaux (modes de déplacements, modes de vies et pratiques sociales) et environnementaux (climat, biodiversité, pollution).

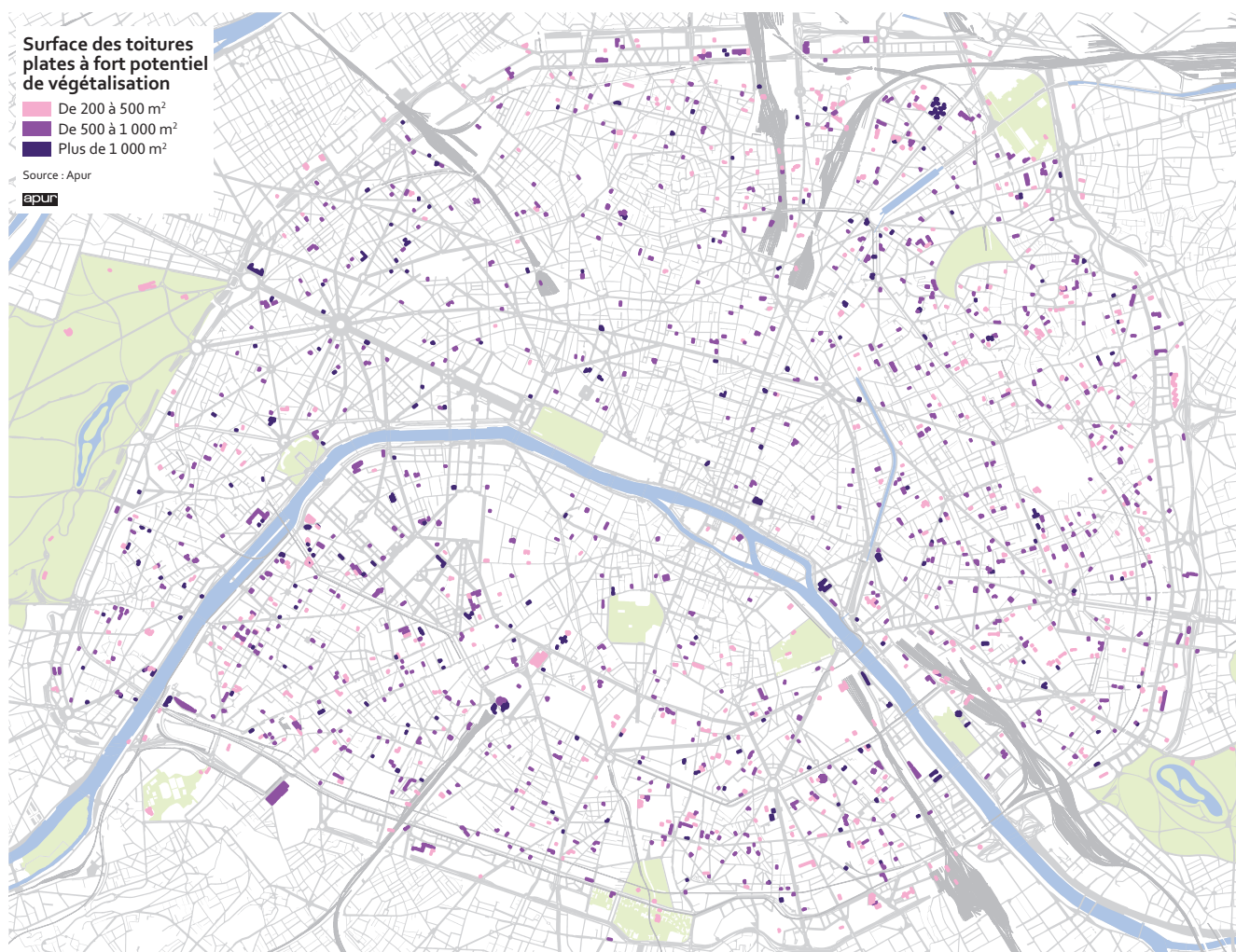
Prendre en compte les besoins des piétons et les enjeux environnementaux implique d'évaluer pour chaque espace à la fois son potentiel et la marge de manœuvre dont on dispose pour des évolutions. L'analyse croisée a permis de disposer d'une synthèse qui soit un outil de référence des actions futures. Elle montre des choix et

des orientations en termes de stratégie d'action par secteur, faisant apparaître un ensemble de voies potentielles pour :

- un meilleur confort d'usage et de nouvelles pratiques ;
- une adaptation de la ville aux épisodes climatiques extrêmes et aux effets d'îlots de chaleur urbains ;
- un renforcement de la biodiversité et des continuités écologiques.

Cette démarche sur l'évolution de l'espace public est une contribution aux réflexions en cours notamment le « Plan Paris Piéton », et les travaux préparatoires à la révision du PLU (formes urbaines, grand paysage, espace public, environnement).

Étude sur le potentiel de végétalisation des toitures terrasses à Paris



La question de la végétalisation représente un enjeu majeur pour Paris à l'aune des engagements pris en matière de développement durable et face à un foncier rare. Cet enjeu est identifié comme un des axes majeur du Plan de Biodiversité et un des leviers d'adaptation de la ville au changement climatique. L'objectif de cette étude est de fournir à la Ville de Paris les éléments techniques qui lui permettront

de compléter le patrimoine existant des toitures végétalisées sur son territoire pour contribuer ainsi à la création des 7 hectares de toitures végétalisées inscrits dans le plan biodiversité, à l'horizon de 2020.

Un diagnostic des toitures plates existantes est établi, celles déjà végétalisées et celles qui représentent un fort potentiel de végétalisation. À partir de ces éléments,

l'étude explore différents leviers potentiels pour une pratique des trames vertes à Paris : poursuivre et élargir la politique de création de toitures végétalisées sur le patrimoine de la Ville ; développer des outils et des partenariats avec les bailleurs sociaux ; adapter les outils réglementaires ; mettre en place un dispositif d'incitation financière et développer des outils d'information et de communication.

<http://www.apur.org/etude/etude-potential-vegetalisation-toitures-terrasses-paris>

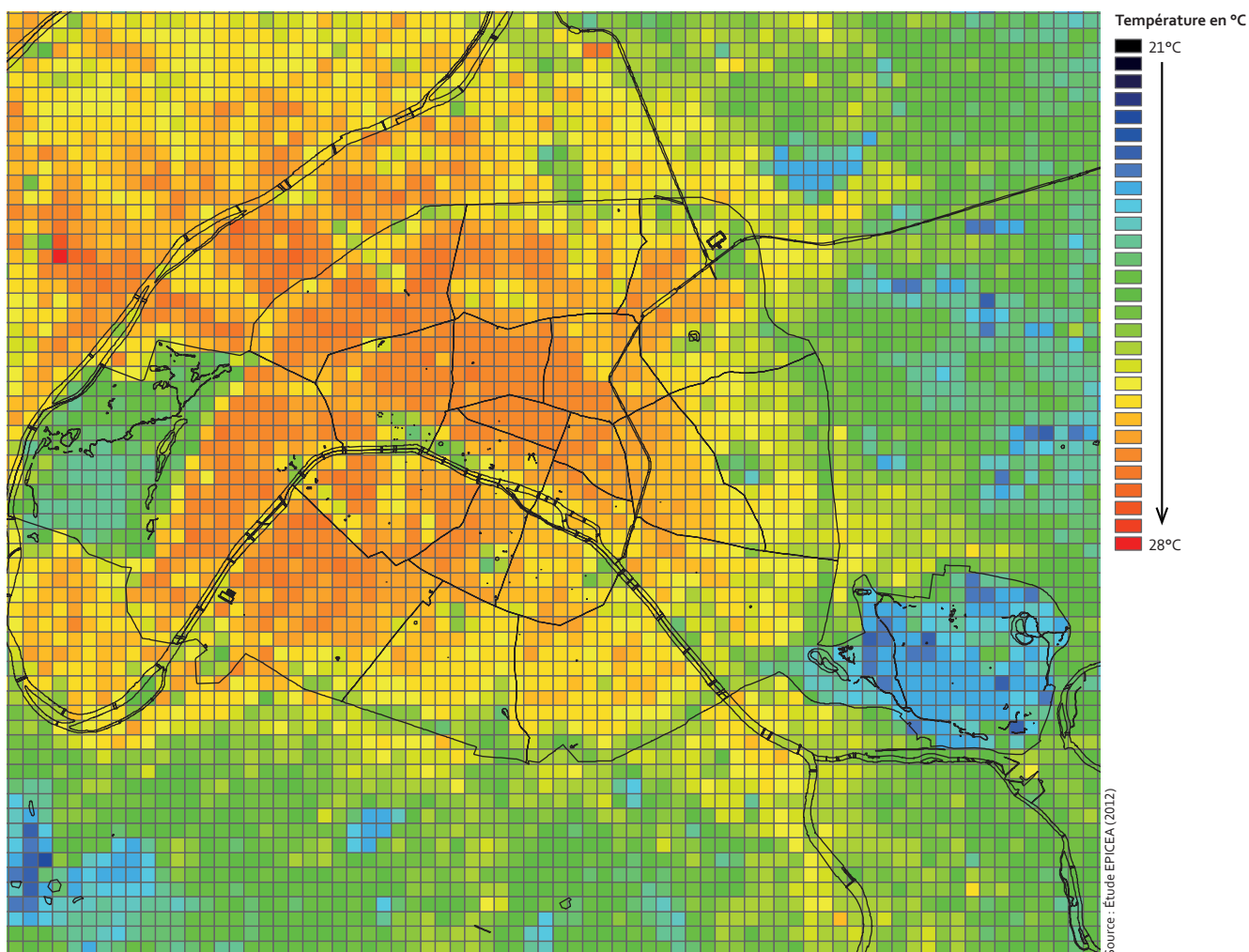
Les îlots de chaleur urbains à Paris

Paris, de par sa densité urbaine, possède un climat plus doux que le reste de la région Ile-de-France. Ce phénomène climatique, documenté depuis le XIX^e siècle, est appelé « îlot de chaleur urbain » (ICU). La canicule de 2003 a mis en exergue le caractère éminemment problématique de cette particularité climatique, son effet amplificateur sur la mortalité a marqué les esprits et interroge de façon plus générale les pratiques urbaines et leurs effets sur l'expression du climat d'une ville.

Afin d'améliorer la connaissance de l'îlot de chaleur parisien, l'Apur a assisté Météo France et le CSTB de 2007 à 2012 dans le programme de recherche EPICEA (Étude Pluridisciplinaire des Impacts du

Changement climatique à l'Échelle de l'Agglomération parisienne). L'Apur a, en complément de ce travail de recherche, réalisé des reportages thermographiques de l'espace public parisien afin de permettre au grand public une meilleure compréhension des phénomènes climatiques urbains.

Rédigé à l'attention des aménageurs et des décideurs, ce document synthétise les connaissances accumulées ces dernières années par l'Apur sur la question de l'îlot de chaleur urbain parisien, il décrit en particulier le lien qui existe entre pratiques urbaines et microclimat à Paris. Ce document est le premier volet d'une étude en deux volets.



<http://www.apur.org/etude/ilots-chaleur-urbains-paris-phase-1>

Réseaux / Mobilité / Logistique / Fret

Tram Fret : vers la mise en place d'un transport de marchandises par tramway

Le développement d'une activité industrielle de livraison de marchandises par tramway passe par une validation opérationnelle : matériel utilisé, principe de fonctionnement, organisation, réglementation... L'Apur a étudié et propose la mise en place d'un prototype permettant de valider ces grands principes en remplaçant la livraison actuelle de quelques supermarchés par camion par des tramways.



tram
Fret

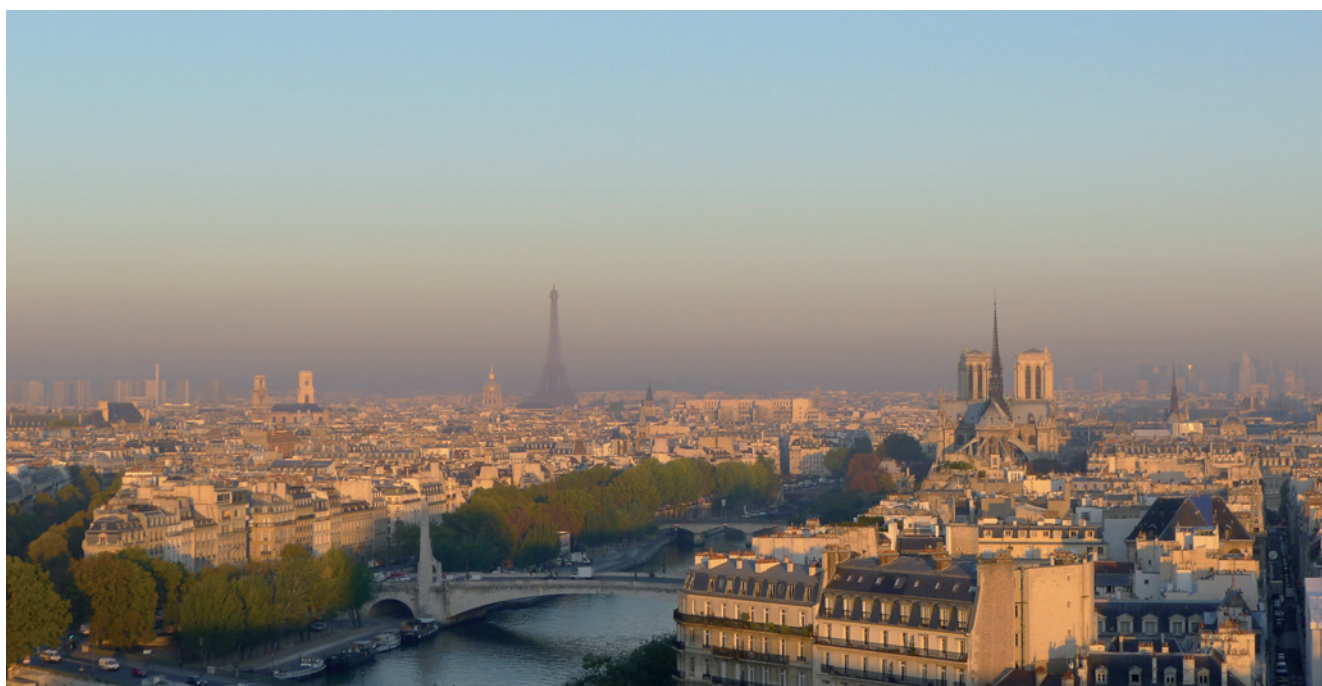
© Philippe David

Zone d'action pour la protection de l'air à Paris – ZAPA

En Ile-de-France, et plus particulièrement à proximité de grandes voies de circulation, les normes réglementaires de pollution atmosphérique sont régulièrement dépassées, notamment pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules de diamètre inférieur à 10 et 2.5 micromètres (PM₁₀ et PM_{2.5}). Les sources de pollution sont essentiellement le trafic routier, les chauffages collectifs et individuels.

Afin de réduire la pollution dans les grandes villes françaises, la loi du 12 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 » autorise désormais la création de Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA), dans lesquelles la circulation des véhicules les plus polluants pourra être limitée voire interdite. La loi instaure ainsi la possibilité pour certaines villes de déposer une candidature à la mise en place expérimen-

tales de ces ZAPA. La candidature de Paris a été retenue par l'Ademe, porteur de l'appel à projet pour une étude de faisabilité définissant le périmètre optimal, les véhicules concernés, les conséquences socio-économiques et les moyens de contrôle associés. Cette étude vise également à démontrer l'impact positif sur la qualité de l'air des mesures retenues.



<http://www.apur.org/etude/zone-action-protection-air-paris-zapa>

**Du réseau d'eau non potable
à l'optimisation de la ressource en eau**

Cette étude sur deux ans (2012/2013) est co-financée par la DPE et Eau de Paris.

Elle comporte trois thèmes :

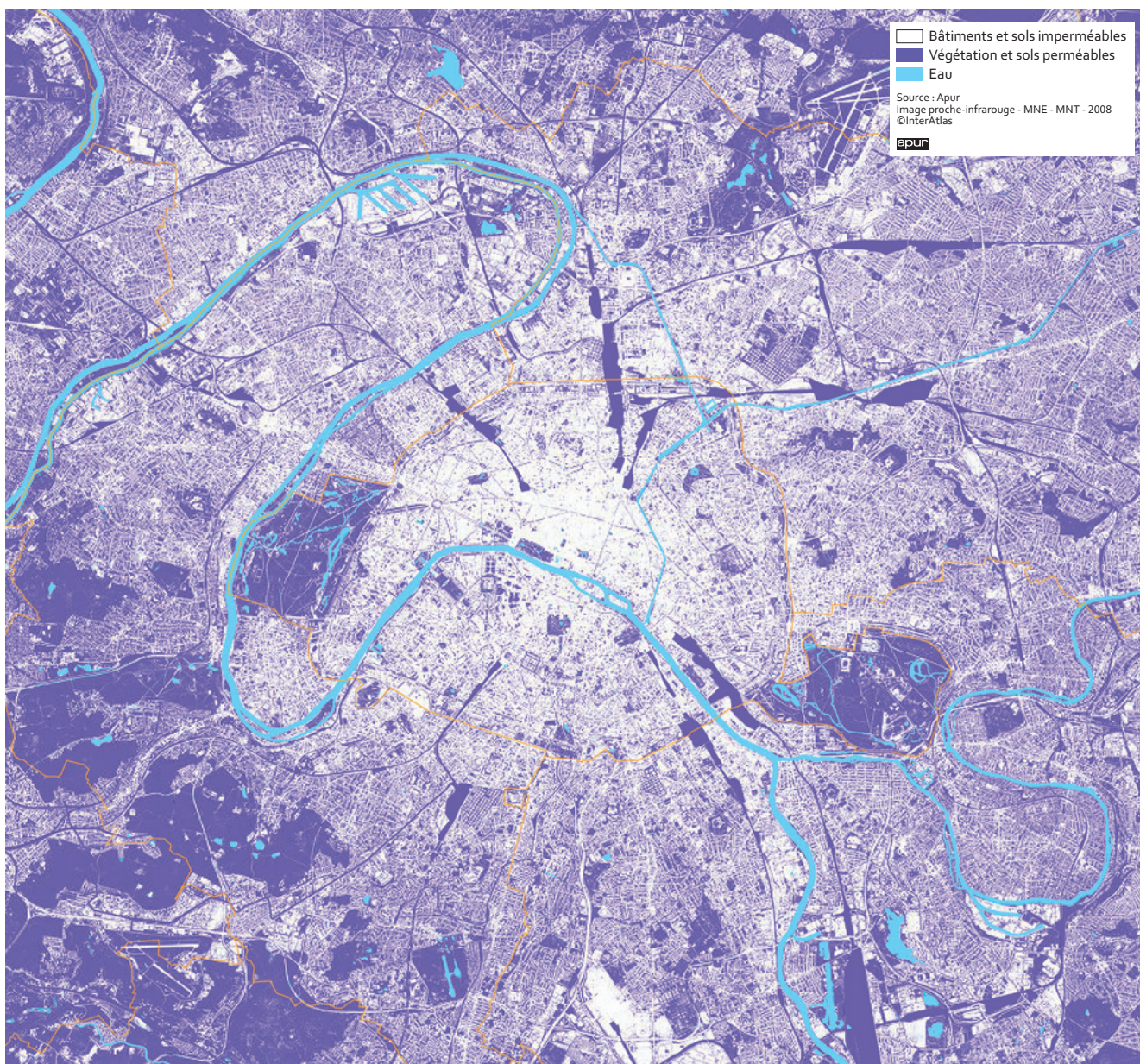
- la valorisation de la ressource en eau non potable en ville porte sur la trame verte et bleue, le confort urbain, les grands services urbains et les plaisirs de l'eau ;
- l'extension du réseau d'ENP dans la métropole vise à identifier les usages et les territoires à desservir, les moyens

d'extension et la capacité du réseau à satisfaire des usages métropolitains ;

- l'étude d'un possible « cocktail » d'eau pour le réseau d'ENP concerne l'identification et la caractérisation des ressources en termes de volumes, de qualités, de disponibilités et de localisation.

Ces trois thèmes font l'objet d'une étape d'étude comprenant un état des lieux et une première série d'orientations.

Durant l'année 2012 des ateliers, mêlant professionnels et chercheurs, ont été préparés. Ils se sont tenus les 12 et 13 février 2013. La première phase d'étude et la restitution des ateliers seront achevées pour fin mai 2013. Le rendu final est prévu pour le 1^{er} trimestre 2014.



Le devenir des stations-service
et du ravitaillement en carburants
à Paris et en proche banlieue



Depuis les années 1980, le nombre de stations-service a fortement décru à Paris et en proche banlieue. Ce déclin est dû à de nombreux facteurs propres à Paris comme la baisse de la motorisation et, partant, de la circulation, mais aussi au niveau national, par la concurrence, à partir des années 1980, de nouveaux opérateurs (les grandes et moyennes surfaces) ayant une politique de prix agressive. Par ailleurs, un durcissement de la législation, concernant la sécurité,

oblige, nombre de petites stations indépendantes, majoritaires à Paris, à prévoir des travaux de mises aux normes dont le coût peut s'avérer important, voire les obliger à cesser leur activité. L'étude s'est attachée à réaliser un bilan de la situation nationale des stations-service, à recenser et inventorier les stations implantées à Paris et dans un rayon de 5 km autour du Boulevard périphérique et à dresser un état des lieux des stockages privés et des points de distribution utilisés par

les services d'urgence (police, pompiers et SAMU) et des grandes flottes captives (RATP et Transports Automobiles Municipaux). Un exercice de projection d'évolution du réseau de stations-service à Paris, à l'horizon 2020, a été effectué à partir d'éléments factuels connus pour chaque station.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un contrat avec la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris.

<http://www.apur.org/etude/devenir-stations-service-ravitaillement-carburants-paris-proche-banlieue>

Volet 3

Études sur les évolutions des territoires

Les études territoriales menées en 2012 se sont attachées à documenter les territoires, certains très vastes, comme l'ensemble de l'agglomération dense pour appréhender l'ensemble de la trame viaire qui irrigue et structure la métropole, d'autres plus restreints mais porteurs d'enjeux forts comme la petite ceinture ferroviaire, la Seine au cœur de Paris, le canal de l'Ourcq ou encore les quartiers de gares; d'autres enfin, très petits mais porteurs d'une actualité particulière, comme le parc des expositions de la Porte de Versailles.

Toutes ces études intègrent une dimension prospective pour donner à voir les transformations en cours ou à venir et s'appuient sur la base de données des projets que l'Apur développe depuis trois ans.

Ces études peuvent être classées en deux familles : celles qui répondent à un besoin de mieux comprendre la réalité physique

d'un territoire, ses enjeux environnementaux, son rôle dans le grand territoire urbanisé et d'appréhender à partir de cette connaissance les transformations qui le traversent et viendront demain le modifier durablement.

Dans cette première catégorie se trouvent : l'étude des quartiers de gares parisiens, du territoire du grand Orly, de l'ex-RN34 et de l'ex-RN2 et de leurs abords, du pôle du Bourget...

Parmi celles-ci, l'étude de la trame viaire du cœur de l'agglomération engagée en 2012 revêt une importance particulière en raison de l'originalité de son montage sous la forme d'une plate-forme avec des partenaires très engagés au premier rang desquels l'État avec la DRIEA et la Société du Grand Paris, et de la nécessité de comprendre à plusieurs échelles ce réseau viaire qui constitue l'armature de notre métropole et devra demain en assurer le

fonctionnement dans un contexte très différent en particulier autour des gares.

Dans la seconde catégorie se trouvent les études dont les objectifs sont plus immédiats : la Seine dans Paris dont la transformation des berges a été amorcée en 2012 rive droite et se poursuivra sur la rive gauche en 2013; l'étude de la petite ceinture ferroviaire porteuse d'un débat citoyen sur son avenir; l'étude de l'eau dans les bois, du jardin d'agronomie tropicale ou encore des berges du bois de Boulogne qui aident les services gestionnaires à définir leurs projets; le travail sur le Parc des expositions de la porte de Versailles pour aider à définir un cahier des charges intégrant de nouvelles pratiques et permettant une prise en compte du plan climat et du plan biodiversité dans sa gestion; la réflexion sur les espaces publics de Montreuil pour aider à mettre en place un plan stratégique partagé avec des visées opérationnelles immédiates...

La reconversion des voies sur berges à Paris

En plein cœur de Paris, les bords de Seine sont partiellement occupés par des « voies express » construites dans les années 1960, coupant la ville de son fleuve.

Sur la rive droite, la voie Georges Pompidou a permis de traverser Paris, d'Ouest en Est sans feux tricolores. Sur la rive gauche, le contexte est différent. La voie sur berges a été réalisée uniquement sur 2,3 km en raison de l'arrêt du projet d'extension en 1974, dû à la mobilisation des habitants et des associations de défense du paysage au droit de Notre-Dame contre la voie express. Le projet présenté par Bertrand Delanoë, Maire de Paris et Anne Hidalgo, première adjointe, en charge de l'architecture et de l'urbanisme diffère sur les deux rives.

Rive droite, il s'agit de transformer la voie Georges Pompidou en boulevard urbain préservant ainsi le trafic automobile mais rendant plus accessible le magnifique « travelling urbain ». Le projet rive droite qui a été réalisé durant l'été 2012 permet d'ouvrir la colline des musées sur la Seine en créant des nouvelles traversées au niveau du palais de Tokyo et du jardin des Tuileries et de réaliser une promenade de plus d'un kilomètre face à l'île Saint-Louis.

Rive gauche, la voie sur berges sera fermée à la circulation automobile sur 2,3 km entre le musée d'Orsay et le pont de l'Alma en 2013. Chacun pourra s'approprier ces 4,5 ha situés dans un cadre patrimonial unique.

L'Apur est intégré à la Mission Berges de Seine pilotée par le Secrétariat Général de la Ville de Paris. En 2012, il a poursuivi sa participation à l'élaboration du contenu du projet, au suivi de réalisation, rive droite et rive gauche. L'atelier a en outre actualisé les plans programmes, participé aux commissions techniques pour le choix des nouveaux bateaux, réalisé des visuels sur le projet et une vidéo sur l'archipel. L'accompagnement de la mission Berges s'effectue en lien avec les directions de la ville et les équipes extérieures retenues en charge notamment de l'archipel, de l'embarquement, du pont Alexandre III et la production déléguée Artevia-Lille3000-FAzzi. Le travail s'est poursuivi avec le SABF pour la qualité paysagère et architecturale des différents éléments du projet.












<http://www.apur.org/note/reconversion-voies-berges-paris>

L'eau dans les bois de Boulogne
et de Vincennes –
Valorisation de la ressource



Usages et environnement : enrichir les nouveaux paysages

État actuel		Propositions complémentaires	
 Réseau d'ENP	 Trame d'eau	 Nouvelle rivière	 Installation éphémère, événement
 Périmètre d'influence des zones humides existantes (espèce cible : le crapaud commun)	 Nouveau périmètre d'influence	 Nouvelle promenade au bord de l'eau	 Jeux d'eau, patinoire, pataugeoire
		 Pièce d'eau avec baignade	

La valorisation de la ressource en eau constitue un enjeu important pour les bois de Boulogne et de Vincennes, propriétés de la Ville de Paris. Cet enjeu prend des formes diverses : patrimoniale, paysagère, environnementale, écologique, d'usages.

Les liens existants entre la trame d'eau de surface et le réseau hydraulique enterré restent le fil conducteur, hier comme aujourd'hui, d'une bonne compréhension du cycle de l'eau dans les bois mais surtout le moyen de penser, voire de développer, les aménagements paysagers et les usages autour de l'eau.

L'objectif de cette étude est de contribuer à la mise en place d'un socle commun et partagé de connaissances sur la ressource en eau dans les bois. Elle complète les études engagées par la DEVE pour la valorisation paysagère et écologique de la trame d'eau.

Une cartographie comparative des deux bois a été produite. Elle concerne l'évolution de la trame d'eau depuis sa création au XIX^e siècle, son fonctionnement actuel (alimentation, exutoires), le fonctionnement du réseau d'eau non potable qui l'alimente, les modes d'arrosage, la gestion des eaux pluviales.

Sur la base du diagnostic, des enjeux thématiques par rapport à la ressource en eau ont été précisés. Ces enjeux ont été mis en perspective des réalisations récentes et des projets. Des pistes d'évolution, pour certaines exploratoires, ont été proposées, notamment pour développer la biodiversité et de nouveaux usages : jeux d'eau, baignade, patinoire, activités nautiques ou événements.

Propositions pour un schéma directeur
d'aménagement et de fonctionnement
des berges du bois de Boulogne
(Paris 16^e)



Le long du bois de Boulogne, site classé, on compte 46 bateaux en stationnement répartis en deux zones disjointes. Ils occupent plus de 2 kilomètres de linéaire de berge sur un total de 3 kilomètres. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 69 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, Voies Navigables de France a sollicité l'accord du Maire de la Ville de Paris en janvier 2007 pour officialiser les zones de stationnement des bateaux logements pour une durée supérieure à un mois.

Le Maire de Paris a souhaité qu'une attention particulière soit accordée aux berges du bois de Boulogne, de la passerelle de l'Avre au pont de Puteaux. Dans ce cadre, le Maire de Paris a proposé à Voies Navigables de France d'élaborer un schéma directeur commun d'aménagement et de

fonctionnement. Ce schéma s'attacherait, dans le respect du site et des usagers, à garantir une valorisation de la promenade, en déterminant les seuls aménagements possibles selon les berges pour en préserver le caractère naturel.

La Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris a confié à l'Apur l'élaboration de ce schéma directeur d'aménagement et de fonctionnement des berges du bois de Boulogne en juillet 2012. En s'appuyant sur un diagnostic détaillé, élaboré avec les principaux acteurs, une proposition de schéma directeur a été élaborée.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un contrat avec la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Jardin d'Agronomie Tropicale –
Bois de Vincennes –
Perspectives d'évolution du site



À l'est du Bois de Vincennes, en limite des quartiers habités de Nogent-sur-Marne, le Jardin d'Agronomie Tropicale abrite dans un cadre arboré de 6,7 hectares un campus scientifique et un jardin ouvert au public, étayé d'œuvres et de pavillons d'expositions, de monuments commémoratifs.

Un redécoupage des périmètres à l'intérieur du site a permis en 2003 de rendre à la Ville de Paris, déjà propriétaire du sol, la partie jardin, à l'abandon. La Ville de Paris a ouvert le jardin au public en 2004 et a entrepris sa réhabilitation par étapes. L'État et la Région Ile-de-France sont engagés dans la réhabilitation du campus scientifique.

La réhabilitation en cours questionne l'évolution du site et l'articulation de ses composantes naturelle, historique, scientifique mais aussi à plus long terme la programmation, la fréquentation de ce jardin peu connu et déroutant comme son intégration dans le bois de Vincennes, auquel il tourne le dos.

<http://www.apur.org/etude/jardin-agronomie-tropicale-bois-vincennes-perspectives-evolution-site>

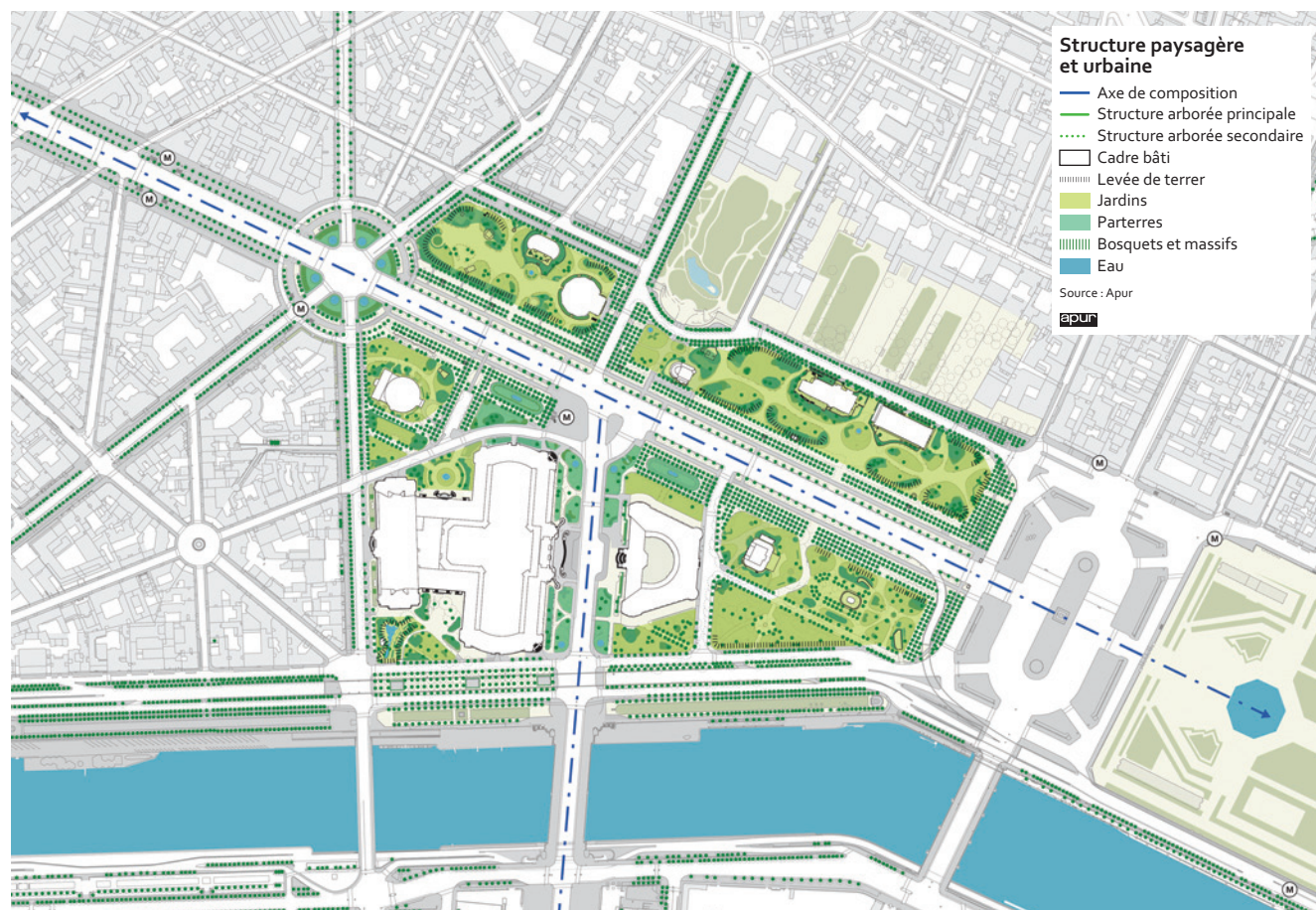
Un grand espace vert : les jardins des Champs-Élysées – Diagnostic prospectif

Pièce majeure du paysage de Paris, les jardins des Champs-Élysées sont des espaces verts ouverts au public en permanence. Associés aux monuments emblématiques de la capitale, fortement sollicités par un public nombreux, utilisés pour toutes sortes

de grandes manifestations, ils présentent aujourd'hui des dysfonctionnements.

L'étude, menée sur ces espaces a pour objectif la réalisation d'un diagnostic prospectif et partagé. Elle analyse leur

composition et leur paysage, leur fonctionnement, usages, niveau de fréquentations et calendrier événementiel ; la qualité des aménagements ; les modes de gestion en répertoriant les différents acteurs et les concessionnaires.



<http://www.apur.org/etude/grands-espaces-verts-parisiens-champ-mars-champs-elysees-diagnostic-prospectif-1-jardins-champ>

Parc des expositions de la porte de Versailles

Situé le long du boulevard des Maréchaux, à l'emplacement de l'une des portes les plus célèbres de Paris, le Parc des expositions de la porte de Versailles est un des équipements les plus emblématiques de Paris. Premier Parc des expositions en Europe par le nombre de manifestations, il reçoit 7 millions de visiteurs par an, notamment dans le cadre de salons ouverts au grand public.

En septembre 2008, la mairie de Paris a annoncé le projet de création d'un immeuble de bureaux de grande hauteur dénommé « Triangle » sur une partie du

site du Parc des expositions, le long de la rue Ernest Renan. La Ville a décidé d'accompagner l'arrivée du projet Triangle d'une mise à niveau architecturale et urbaine du Parc des expositions ainsi que d'une évolution de ses fonctionnalités. Le Parc des expositions doit contribuer pleinement à la transformation urbaine et à la requalification architecturale ambitieuse engagée dans le quartier de la porte de Versailles, qui crée aussi de nouveaux liens entre Paris et les communes de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux. Il doit être emblématique de l'engagement de Paris dans la réalisation d'une ville durable, par son

bilan énergétique et la maîtrise de son impact environnemental.

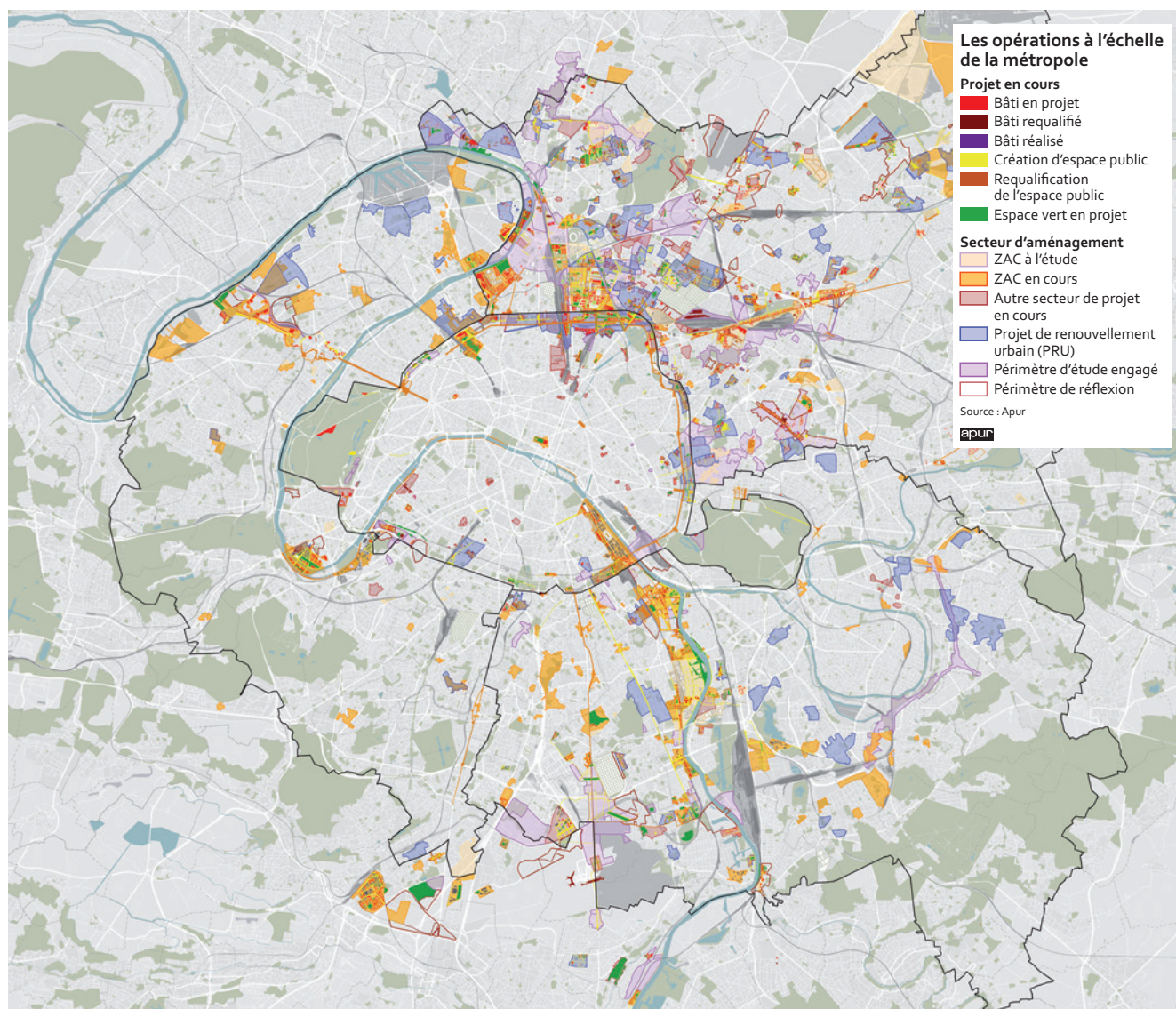
Au cours de l'été 2012 la Ville de Paris a lancé un appel à candidature pour l'attribution de la concession du Parc des expositions. Dans ce cadre l'Apur a produit le dossier de présentation du site qui présente l'état des lieux du Parc et de son contexte urbain en évolution, et en second temps a élaboré, avec l'ensemble des services de la Ville concernés le cahier de prescriptions environnementales, urbaines et architecturales de la consultation.



© ph.guignard@air-images.net

<http://www.apur.org/etude/parc-expositions-porte-versailles-dossier-presentation-site>

La base de données projet



Depuis 2010, l'Apur a engagé la création de la base de données projet. Il s'agit d'une Base de données SIG comprenant les informations sur les secteurs de projets, les plans masse des opérations connues, les projets concernant les espaces publics, et sur les projets de transport.

Elle permet de produire les cartes nécessaires à la compréhension des transformations du territoire métropolitain à

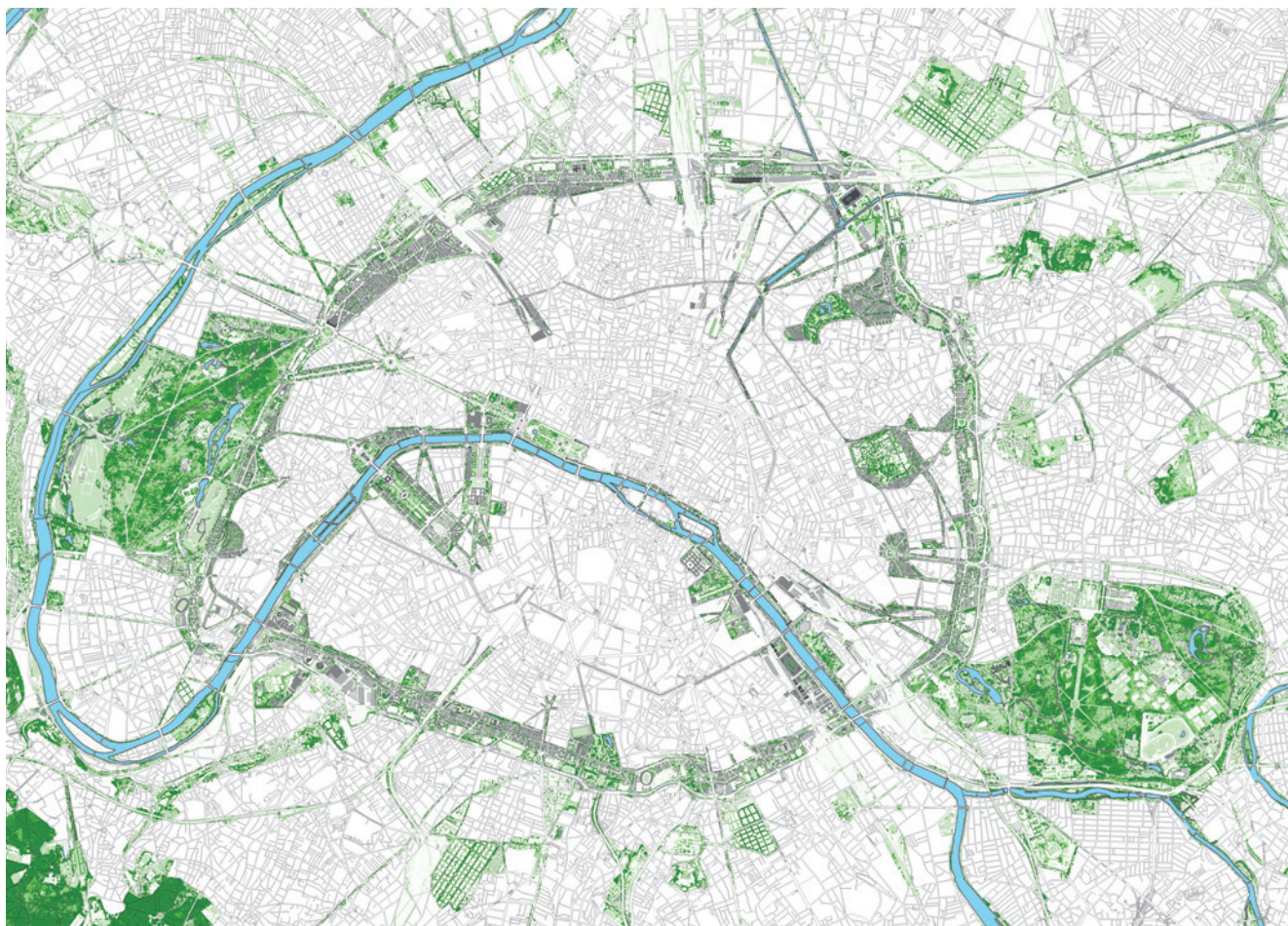
grande échelle comme sur des cadrages à géométrie variable.

Les représentations des plans masse et des informations clefs comme le phasage et la programmation, offrent un outil unique pour travailler à la cohérence dans le temps, l'espace et la fonction des projets d'acteurs multiples. Ainsi, les cartes issues de la base de données projet alimentent chacune des études produites par l'Apur,

permettant de travailler aux visions prospectives à partir d'informations aussi précises et complètes que possible.

Croisée avec les données de référence dont dispose l'Apur, elle permet de réaliser des analyses thématiques en superposant les informations prospectives aux documents cartographiques existants.

Diagnostic prospectif
de la ceinture verte de Paris –
Hier, aujourd’hui, demain ?



Cette étude, initiée en 2011, a pour objectif de mettre en place un plan stratégique qui permette de disposer d'un cadre pour que les actions qui s'engagent chaque jour sur le territoire d'interface entre Paris et ses voisins participent des évolutions urbaines en renforçant son caractère particulier. Finalisée fin 2011, elle a été complétée en 2012 par une série de présentations et de débats avec les directions gestionnaires.

Elle alimente désormais les cahiers des charges des études, des projets et des opérations d'aménagement qui s'engagent aux portes de Paris et plus généralement entre le boulevard des Maréchaux et la limite communale, aux abords du Boulevard périphérique et autour des grands équipements qui jalonnent ce territoire. En 2012, les réflexions ont particulièrement portées sur : le site de la porte de Clignancourt et de la porte des Poissonniers ;

le secteur de la porte de Bagnole à la porte de Vincennes ; le secteur de Bercy Charenton dans le cadre du suivi de l'équipe de maîtrise d'œuvre (agence Rogers) ; le secteur de Paul Bourget dans le cadre du suivi du projet de reconstruction du site ; la Cité Universitaire ; enfin, la porte de Versailles et ses abords pour préparer le cahier de charges de la consultation pilotée par la Direction des Finances.

<http://www.apur.org/etude/ceinture-verte-paris-xxie-siecle-hier-aujourd-hui-demain>

Étude prospective sur le devenir de la Petite Ceinture – Phase 2 : évolutions

La petite ceinture ferroviaire est un lieu unique dont le caractère ambivalent, caché et courtisé, s'est amplifié au fil du temps.

En 2010, la Ville de Paris et RFF ont confié à l'Apur le soin d'élaborer tout d'abord un diagnostic complet de l'ensemble de l'ouvrage et des sites traversés.

Toutes les thématiques, paysage, transport, nature, usages, mutations urbaines, ont été décrites et croisées dans l'étude prospective sur le devenir de la Petite

Ceinture, Phase 1 : diagnostic prospectif, juin 2011. Une deuxième phase d'étude a pu ainsi être lancée qui, séquence par séquence, décline les différents potentiels, les paysages et les usages qui contribueront à l'élaboration de projets d'avenir pour ce territoire.

Le document édité pose les termes des débats à venir autour de trois principes fédérateurs :

- la petite ceinture est un site patrimonial et identitaire, à reconnaître et à valoriser;

- la petite ceinture est un espace de nature, son rôle écologique et sa place dans la trame verte métropolitaine sont des points d'appuis pour l'élaboration de projets urbains ;
- la petite ceinture a un rôle à jouer dans la vie sociale par la valorisation de ses emprises avec un travail par séquence qui prend appui sur les évolutions du statut ferroviaire.

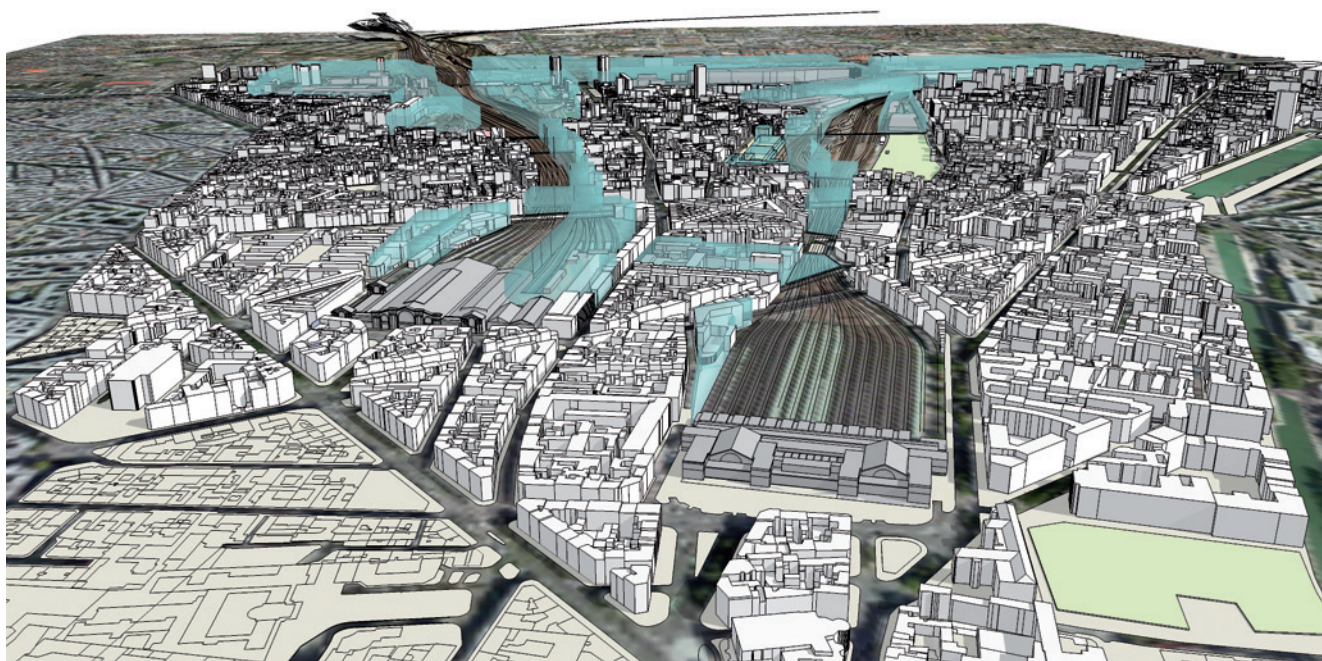
Étude réalisée en partenariat avec Réseau Ferré de France (RFF)



© Apur - E. Dammemüller

<http://www.apur.org/etude/etude-prospective-devenir-petite-ceinture-phase-2-evolutions>

Quartier des gares du Nord et de l'Est –
Diagnostic prospectif/Dynamique
urbaine et évolutions des faisceaux ferrés



Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme partenarial de l'Atelier parisien d'urbanisme en relation avec les directions de la Ville de Paris et principalement la Direction de l'Urbanisme. Elle vise à contribuer à la connaissance des évolutions des quartiers autour des gares du Nord et de l'Est alors même que ces dernières sont devenues avec les arrivées successives des TGV, EUROSTAR et THALYS une des plus grande gare d'Europe et la plus grande porte d'entrée de l'Europe de l'Est et du Nord de Paris.

Les quartiers des gares du Nord et de l'Est sont profondément marqués par la présence du système ferroviaire.

S'ils connaissent encore beaucoup de difficultés, ils racontent Paris dans sa diversité culturelle et dans la richesse de ses paysages. Beaucoup se sont exprimés sur la nécessité de « rendre visible » ces quartiers, considérant que la dynamique des « gares » devait trouver un écho dans son « image urbaine ».

Les cinq leviers mis en exergue dans l'étude, l'identité, l'espace public et le maillage, la souplesse du tissu urbain, la typologie économique et l'offre foncière des faisceaux sont autant d'outils que l'étude souhaite mettre à disposition des projets à venir.

Il s'agit d'apporter une réponse à l'avenir de ces quartiers riches de leur complexité, pour améliorer la diversité indispensable de Paris, au service de la construction métropolitaine illustrée par les développements de Paris Nord-Est et Plaine Commune.

<http://www.apur.org/etude/quartier-gares-nord-diagnostic-prospectif-dynamique-urbaine-evolutions-faisceaux-ferres>

Étude de requalification urbaine
de l'ex-RN34 et de ses abords
de la porte de Vincennes
à Neuilly-sur-Marne et Chelles



Dans le cadre d'une convention inscrite à son programme partenarial en 2011 et 2012, l'Apur a été chargé d'assister l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) pour l'étude de requalification urbaine de l'ex Route Nationale 34.

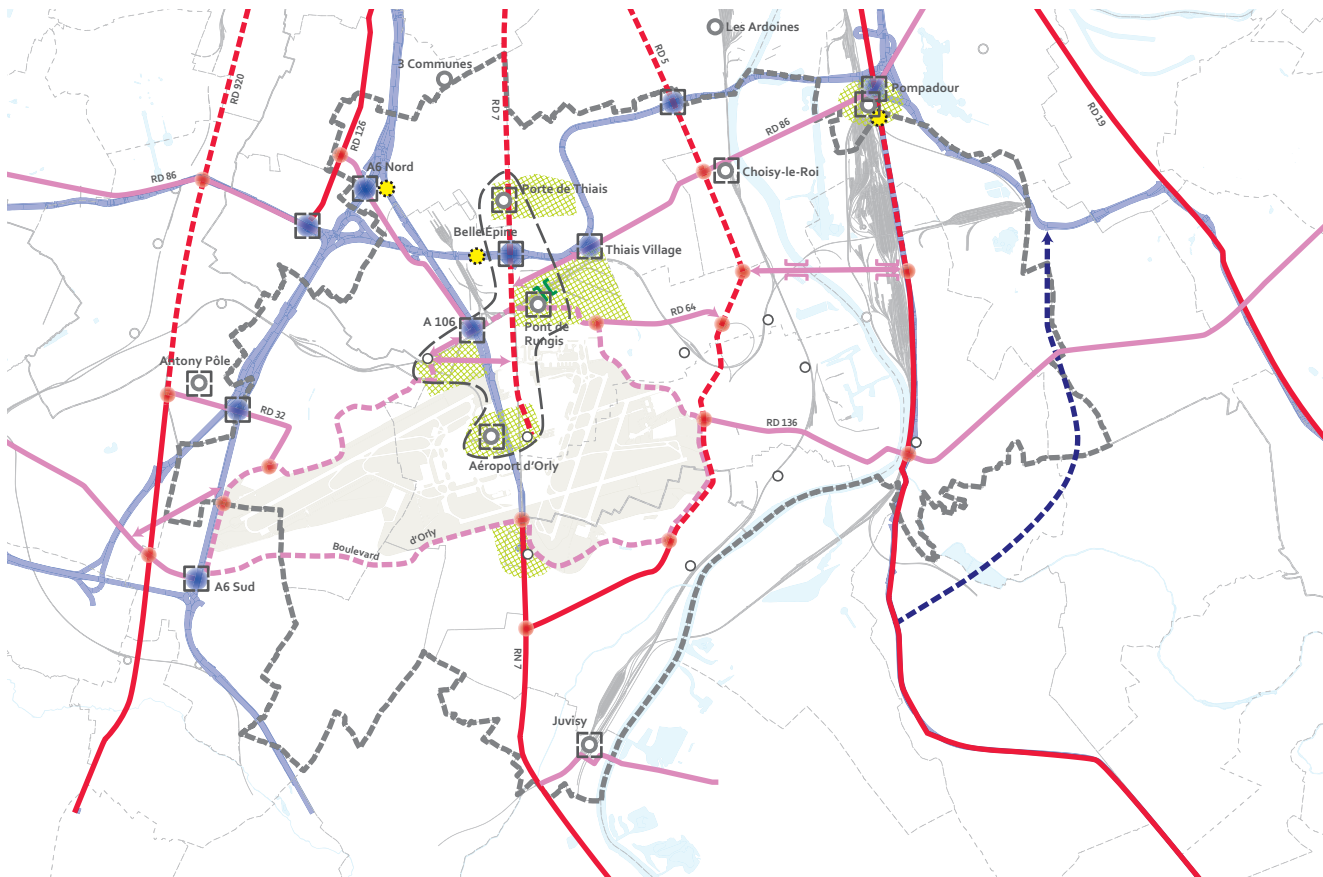
L'étude de cet axe, sur près de 20 km depuis la place de la Nation à Paris jusqu'à Chelles s'est attachée à mettre en valeur ses potentialités de développement économique et urbain et des tissus environnants, étudier la possibilité d'implantation d'un transport en commun en site propre, conforter ou révéler ses qualités urbaines et paysagères.

Sur la base d'un diagnostic du territoire, 2 grands enjeux ont pu être dégagés :

- l'ex-RN34 est un axe majeur au cœur du développement du secteur Est de la métropole, en accompagnement du site de la Marne, et de son canal ; il dessert les grandes bases de loisirs des bords de Marne et constitue un accès privilégié au Val-de-Fontenay ;
- cette voie peut devenir l'un des boulevards urbains de la métropole, structurant et fédérateur, reconnaissable et agréable à parcourir, porteur des transports en commun nécessaires à la mobilité de tous.

Les conclusions de l'étude ont confirmé l'intérêt de mettre en place un TCSP sur l'ex-RN34 en proposant de réfléchir à un aménagement à court terme assez léger, de type « mobilien » adapté à la nature de l'axe et qui laisse la possibilité à long terme d'envisager un transport plus lourd du type tramway.

**Transports en commun, voiries
et espaces publics du Grand Orly
(étude réalisée 2012-2013 /
Document final 2013)**



Structure urbaine et polarité du Grand Orly

- Avenues urbaines et voies structurantes**
- Grandes liaisons est-ouest
 - Nouvelle liaison à étudier
 - Requalification ou transformation
 - Nouveau franchissement
 - Grandes radiales
 - Requalification à étudier

- Maillage autour des pôles TC**
- Requalification ou transformation
 - Création d'un maillage fin et de continuités locales
- Accès métropolitains au Grand Orly**
- Échangeur, diffuseur à optimiser
 - Contournement à étudier

- Portes du Grand Orly**
- Porte métropolitaine
 - Carrefour urbain
 - Gare RER (hors CDT)
 - Pôle du Grand Orly
 - Autre gare intermodale
 - Porte logistique
 - Périmètre CDT

Source : Apur
apur

Le développement autour d'Orly s'est historiquement traduit par une volonté de relier l'aéroport et les grands espaces économiques le plus rapidement possible à la capitale, au détriment d'un maillage cohérent à l'échelon local. Une large place a été accordée aux voies rapides dans les moyens d'accès et de circulation à l'intérieur du territoire, rendant difficile les déplacements de proximité. Plusieurs obstacles naturels (comme la Seine) et infrastructuraux (comme l'aéroport) et de grandes plaques d'activité continuent d'entraver la mobilité.

Dans le cadre de la démarche de CDT du Grand Orly, l'EPA ORSA a confié à l'Apur la réalisation d'une étude sur les déplacements routiers et en transports en commun.

Cette étude s'inscrit dans le prolongement des travaux déjà engagés par le Conseil Général du Val-de-Marne et plus largement des réflexions en cours sur l'évolution de l'offre en matière de déplacements (au stade opérationnel ou stratégique). Les diagnostics étant aujourd'hui largement partagés, l'étude doit permettre

d'opérationnaliser la réflexion sur les différents projets en lien avec les principaux partenaires publics concernés en portant une attention particulière aux spécificités du territoire, actuelles et à venir (mutation urbaine notamment). L'étude vise à proposer un phasage et une stratégie de mise en œuvre des actions prioritaires, au regard des temporalités de projets urbains, de l'arrivée des TC, des liens et effets de leviers entre les différents projets.

Étude de requalification urbaine de l'ex-RN2 et de ses abords – Diagnostic prospectif

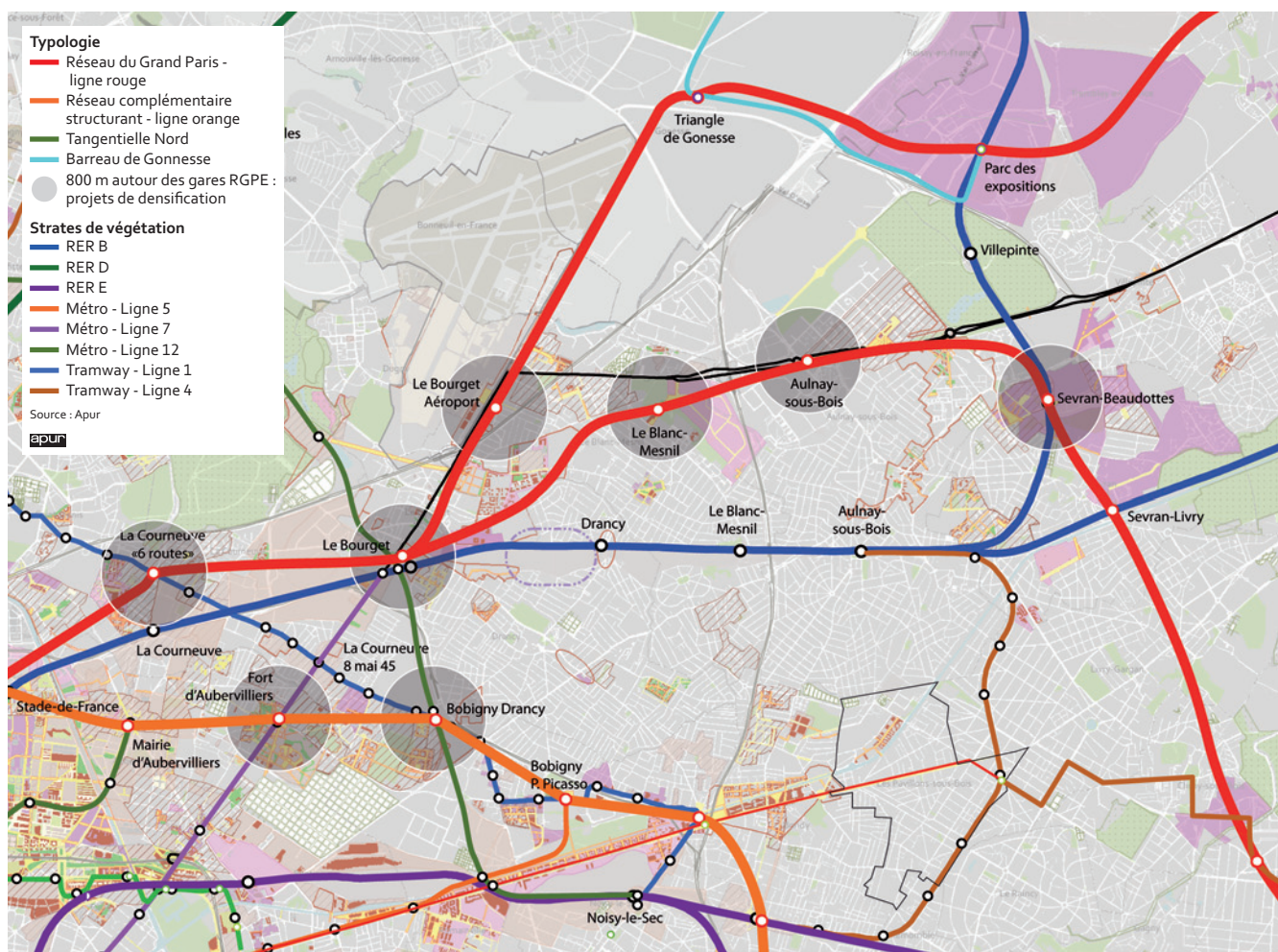
L'Apur a été mandaté par le Conseil Général de Seine Saint-Denis pour mener une étude urbaine sur l'ex-RN2, depuis la porte de La Villette jusqu'à Tremblay-en-France, à un moment où de nouveaux enjeux s'attachent à cette voie.

À partir de la production d'une série de cartes thématiques du territoire, du réco-

lement des projets et de leur croisement avec les réseaux de transport actuels et futurs, le diagnostic fait apparaître des enjeux majeurs sur cet axe lié à la somme des projets en cours, au projet de Réseau Express du Grand Paris qui prévoit de localiser 5 gares le long de cet axe, et aux projets de CDT qui les accompagnent. L'étude se poursuit en 2012 pour dégager

les principes à prendre en compte dans tous les projets qui sont porteurs d'une ambition métropolitaine :

- un axe historique porteur d'identité ;
- un boulevard majeur de la métropole porteur des nouvelles mobilités ;
- une grande voie de desserte locale organisatrice de la vie quotidienne.



Bagnolet – Le téléphérique de l'autoroute A3



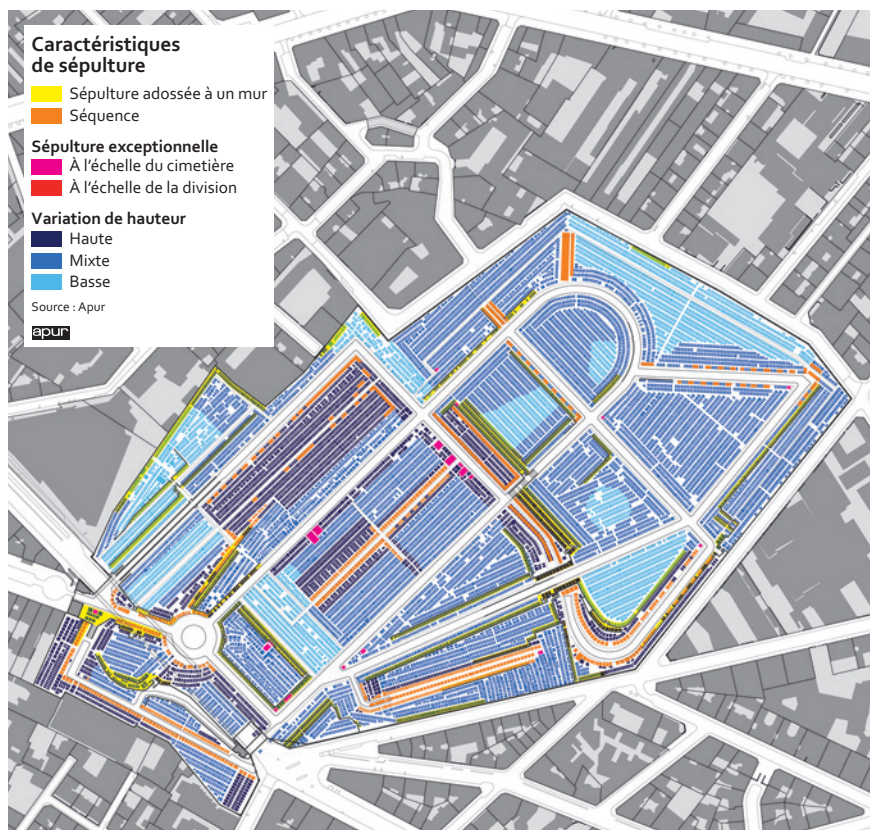
Depuis 2009, dans le cadre de son projet de ville et plus particulièrement de requalification des secteurs de la Noue et des Malassis concernés par un Projet de Renouveau Urbain, la ville de Bagnolet a porté et étudié la proposition de réalisation d'un système de transport pour améliorer la desserte de ces quartiers. Les études successives ont démontré la pertinence et la faisabilité d'un transport urbain par câble et permis de faire apparaître, au-delà des enjeux locaux, l'intérêt métropolitain de cette proposition.

Par ailleurs, la ville de Bagnolet est l'une des neuf communes de la communauté d'agglomération d'Est Ensemble qui a demandé à être désignée, entre autre, autorité organisatrice de proximité auprès du STIF sur les problématiques de déplacement et de mobilités. L'étude présente les grandes lignes de ce projet structurant pour le développement du corridor de l'A3 où l'avenir de Bagnolet et les enjeux métropolitains se rencontrent.

Étude du cimetière Montmartre, évolutions patrimoniales

En 2010, la Ville de Paris a lancé une procédure visant à renforcer la protection paysagère et patrimoniale du cimetière de Montmartre. Cette protection vise à disposer, à terme, d'un outil réglementaire permettant l'élaboration d'un plan de gestion et d'aller vers une protection de ce site.

Cette étude réalisée à la demande de la DEVE a pour objectif de préciser les atouts environnementaux et patrimoniaux du cimetière, de dégager ses caractéristiques, les enjeux de son évolution et les principes qui présideront à sa protection et sa mise en valeur afin de les inscrire dans les documents de gestion du site. En 2012, la phase de diagnostic a montré les qualités patrimoniales et urbaines de ce cimetière, les évolutions de son paysage et des pratiques funéraires et a dégagé les enjeux qui s'attachent à sa valorisation. En 2013, la seconde phase, sur la base d'un travail en ateliers avec les gestionnaires aura pour objectif de définir des préconisations pour l'élaboration du plan de gestion.



Plan stratégique – Pôle du Bourget

Dans la droite ligne de l'assistance apportée en 2009 et 2010 à la Communauté d'Agglomération de l'aéroport du Bourget et à la commune du Blanc Mesnil pour la définition du projet de pôle métropolitain qui a abouti au positionnement de trois gares du Réseau du Grand Paris Express sur ce territoire, l'Apur a apporté, en 2012, son expertise à la définition et à la mise en œuvre du projet de développement du pôle du Bourget (Drancy, Dugny, Blanc-Mesnil, Bonneuil-en-France, Le Bourget, La Courneuve).

L'Apur a aidé à la conduite des études sur les sites et les quartiers des futures gares – grande gare du Bourget (maitrise d'œuvre AREP) et gare du Blanc-Mesnil (maitrise d'œuvre Roland Castro) – et a amorcé l'élaboration, sur la base d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, du schéma de référence qui sert de socle au futur projet de territoire et à la conception du dossier de CDT.

Ce travail se poursuit en 2013 avec la finalisation du schéma de référence et l'assistance aux études de mise en œuvre du plan stratégique de développement du pôle du Bourget.



Montreuil – Une stratégie pour l'espace public et la trame viaire à Montreuil

En juin 2012, la ville de Montreuil et l'Apur ont engagé une réflexion sur les espaces publics de Montreuil dans le cadre d'une convention d'études 2012-2013 inscrite au programme partenarial de l'Atelier parisien d'urbanisme.

Cette étude a permis de proposer une esquisse de plan stratégique partagé pour les espaces publics montreuillois à par-

tir d'un diagnostic prospectif de l'espace public et du paysage de Montreuil.

La méthode développée par l'Apur pour appréhender toute la complexité du sujet propose :

- un état des lieux le plus précis possible qui a permis de partager la connaissance et de se doter d'une grille de lecture des espaces publics ;

- un processus qui a mobilisé les différents services de la Ville de Montreuil et les acteurs des transformations en cours, pour définir de façon itérative les enjeux, modes opératoires et actions à mener pour les années à venir.

À cet effet deux ateliers ont été organisés les 23 octobre et 11 décembre 2012. Une trentaine de personnes y ont participé.



Volet 4

Accompagnement des dynamiques métropolitaines

Si la plus grande partie des travaux et études menés par l'Apur relèvent d'une échelle qui dépasse largement les limites de la ville de Paris, l'Apur accompagne en particulier Paris Métropole, l'AIPG, le suivi du SDRIF. Sur le cœur de l'agglomération, les études ont porté notamment sur le logement, la trame viaire et l'axe Seine.

L'accompagnement de Paris Métropole a porté en 2012 sur trois axes :

1 – l'accompagnement régulier : avec la participation à l'ensemble des réunions organisées par Paris Métropole, le bureau, le bureau exécutif, les séances plénières du Comité Syndical, les séances de concertation citoyennes

2 – l'accompagnement au sein des commissions :

- la commission logement, qui en terme de production se traduit notamment par l'élaboration conjointe APUR-IAU d'un rapport d'analyse de l'enquête sur les projets de logements des collectivité

adhérentes à Paris Métropole. Un travail a également été engagé sur la territorialisation des objectifs de production de logements et l'aide aux maires bâtisseurs ;

- la commission déplacements, qui s'est notamment traduit par des présentations faites sur le dispositif ZAPA, la contribution aux travaux de la commission sur les questions du rabattement aux gares et d'optimisation des transports collectifs et la contribution à la rédaction de note de synthèse ;
- la commission aéroport et la contribution à la rédaction d'une note de synthèse des travaux de la commission sur le système aéroportuaire francilien ;
- la commission projets métropolitains en charge de l'Appel à Initiatives, l'AAI : l'Apur a participé au travail mené par l'équipe projet dédiée (réunions, propositions d'événements, participation active à la visite des initiatives en bords de Seine Amont) ;

- la commission Développement et solidarités, FSRIF et l'Atelier apporte notamment des éléments sur le Plan hôtelier métropolitain pour le volet économique. Un travail a été engagé sur les quartiers « politique de la ville » et la formation linguistique.

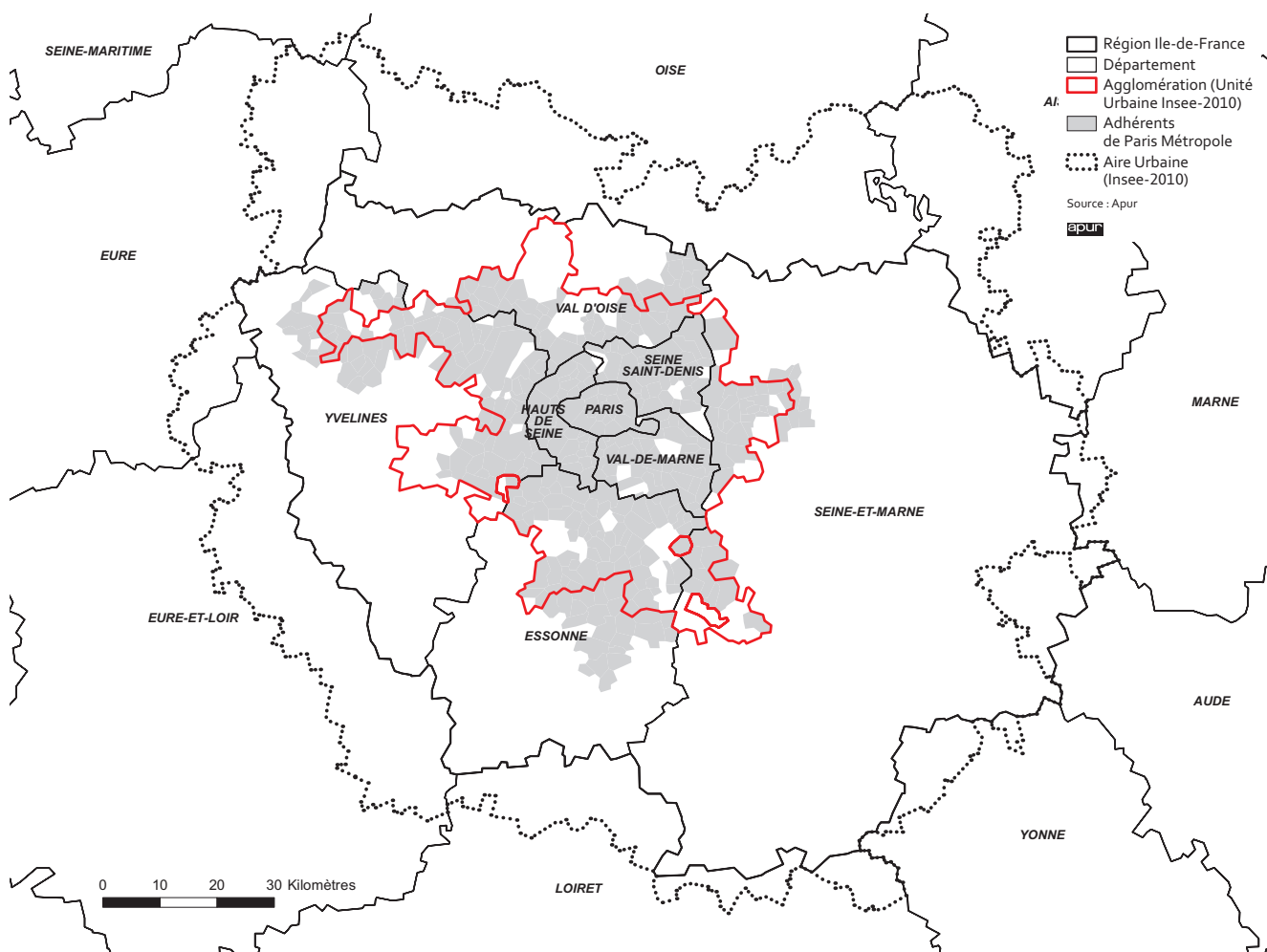
3 – un accompagnement renforcé pour le chantier sur la gouvernance, qui s'est traduit par la participation de l'Apur à l'équipe-projet dédiée à la rédaction du Livre Vert, à la préparation des débats publics, l'alimentation de la plateforme numérique, éléments concernant la spécificité à l'échelle de l'agglomération, réalisation de la carte des intercommunalités en lien avec la DPMC. Par ailleurs, l'Apur a organisé et animé pour Paris Métropole la troisième journée du colloque international « Governing the metropolis » consacrée en outre à la présentation des projets métropolitains en bords de Seine.

**Atlas de l'agglomération parisienne –
Premiers éléments cartographiques**

Si l'appartenance métropolitaine est aujourd'hui un sentiment partagé par tous, il est tout aussi réel que les contours de cette appartenance sont à géométrie variable. Selon que l'on considère les sujets, mobilité, logement, solidarité, initiatives locales mais aussi beaucoup d'autres aspects de la vie locale, de la réceptivité des tissus urbains, des ambitions de la ville durable, la métropole varie.

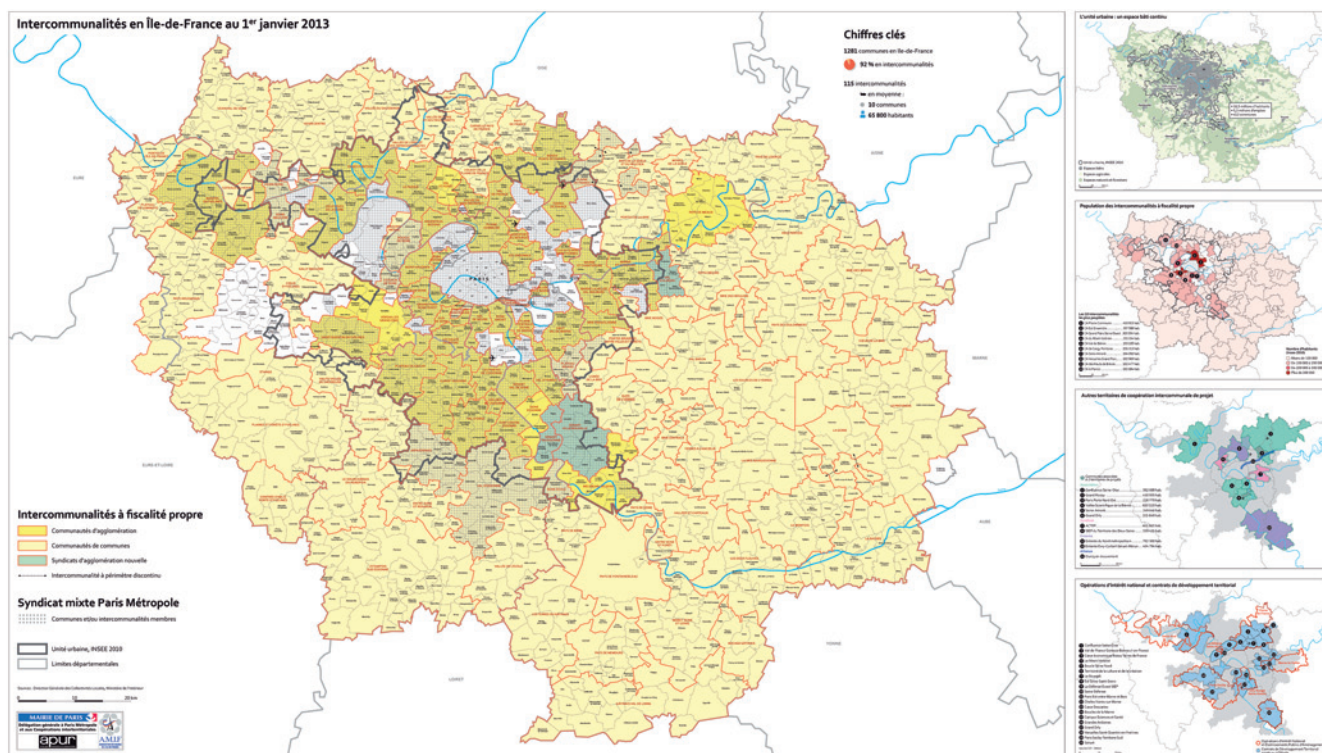
La cartographie offre cet intérêt d'illustrer ces réalités diverses, avec en premier lieu les « caractéristiques » communes sur le périmètre de la zone urbaine dense. Le cœur d'agglomération apparaît en effet comme un territoire marqué par un haut niveau d'homogénéité en termes de densité de population, d'emplois et de logements, de caractéristiques morphologiques mais aussi des défis communs,

hébergement d'urgence, logement social et politique de la ville. Il est également concerné par des problématiques d'intensification urbaine, de transports et de choix stratégiques pour accompagner la transition énergétique et le respect de l'environnement.



<http://www.apur.org/note/atlas-agglomeration-parisienne-premiers-elements-cartographiques>

Carte 2012 des intercommunalités en Ile-de-France



Depuis 2002, l'Apur élabore en début d'année, pour le compte de la Ville de Paris, une carte des intercommunalités en Ile-de-France, détaillée à l'échelle communale et par régime fiscal de la taxe professionnelle. Le document comporte également des cartes annexes :

- population des intercommunalités à fiscalité propre;
- unité urbaine, INSEE;

- territoires de projets : associations, ententes et autres principales formes de coopération;
- opérations d'intérêt national et contrats de développement territorial.

L'Amif (Association des Maires d'Ile-de-France) en assure la diffusion auprès des 1 300 élus franciliens adhérents et est elle accessible en téléchargement gratuit.

La Délégation Générale à Paris Métropole et aux Coopérations interterritoriales (DPMC) de la Ville de Paris peut vous en adresser un exemplaire papier sur demande par mél.

<http://www.apur.org/article/carte-intercommunalites-ile-france>

Enquête sur les projets de logements
des collectivités adhérentes de Paris
Métropole – Principaux résultats
et commentaires



© Ph.Guignard/La Documentation française/IAU Jcf - Région Ile-de-France

L'augmentation conséquente du volume annuel de production de logements est une priorité largement partagée par les membres de Paris Métropole. Mais il était important pour les élus métropolitains d'avoir les moyens de mettre en perspective les objectifs de construction que chaque territoire se fixe avec les « objectifs territorialisés » (TOL) fixés par l'État.

Il s'agissait aussi de faire le point sur les raisons qui freinent localement l'augmentation de l'offre de logements. C'est pourquoi une enquête sur les projets de logements a été menée auprès des collectivités adhérentes de Paris Métropole en 2012. Grâce aux réponses fournies par 95 communes et EPCI, cette enquête menée par questionnaire a permis de constater

que si les objectifs de construction affichés marquent une progression de 53 % par rapport au rythme de construction observé au cours de la décennie 2000-2010, ils sont encore éloignés des objectifs TOL (un saut de 43 % resterait à réaliser).

Étude réalisée en partenariat avec l'IAU Ile-de-France et Paris Métropole.

<http://www.apur.org/etude/enquete-projets-logements-collectivites-adherentes-paris-metropole-principaux-resultats-commen>

**Colloque Governing the Metropolis :
Une approche concrète de la métropole
en croisière sur la Seine – La gouvernance
de la métropole parisienne par projets**

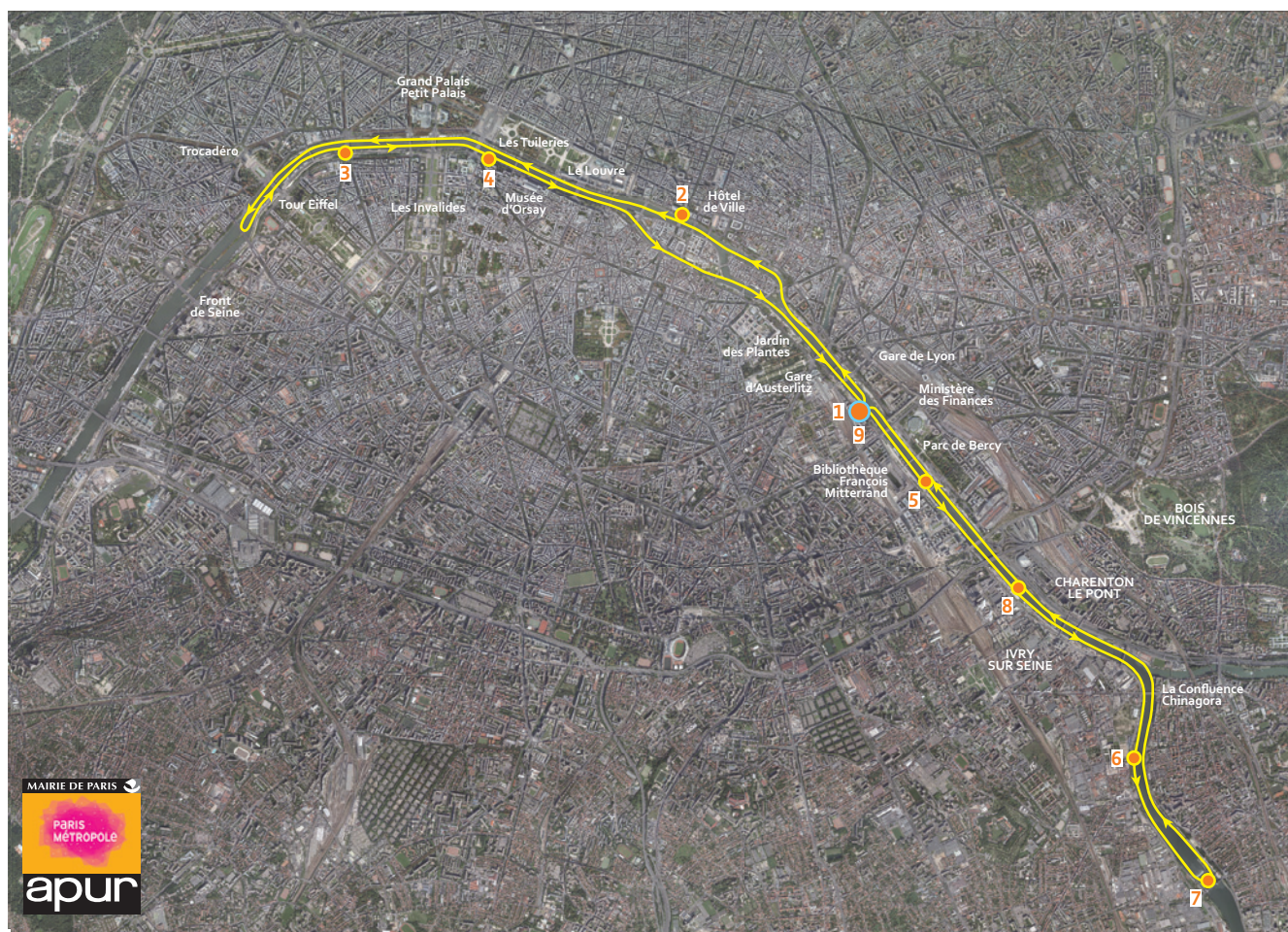
Une conférence internationale sur la gouvernance des métropoles s'adressant à un public de chercheurs, d'élus et de praticiens s'est déroulée à Paris les 28, 29 et 30 novembre 2012. Elle s'inscrit dans un cycle de séminaires (2011, 2012, 2013) visant à constituer une référence internationale sur la vision de Paris en matière de gouvernance métropolitaine.

Dans la lignée de la première édition, le colloque 2012, d'orientation plus universitaire et s'appuyant sur un appel à

contributions international, visait à produire une réflexion originale parisienne nourrie par des contributions universitaires françaises et internationales sur la gouvernance.

Depuis 2011, l'Atelier parisien d'urbanisme accompagne la Ville de Paris dans l'organisation de ces événements. En 2012, l'accompagnement de l'Apur s'est traduit par l'organisation d'une après-midi de visite-atelier sur la Seine intitulée « La métropole par la Seine – Projets

métropolitains en bords de Seine et enjeux de gouvernance ». Cette croisière qui intervenait le 3^e jour du colloque a permis d'incarner les échanges autour des communications des chercheurs par une approche sensible de la métropole. Destinée au développement de la connaissance du territoire et des enjeux de gouvernance, elle comportait une présentation des projets par les maîtres d'ouvrage et concepteurs : voies sur berges, Paris Rive Gauche, Bercy Charenton, Ivry Confluences, les Ardoines Vitry.



Livre vert – Pour une métropole durable :
quelle gouvernance



Dans la lignée du « Séminaire de Sceaux » organisé les 27 et 28 mai 2011, Paris Métropole a décidé de poursuivre les réflexions engagées sur la gouvernance de la métropole parisienne en rédigeant « un livre vert ». L'objectif était de poser les termes du débat, les enjeux et les questionnements en vue de construire des propositions émanant de Paris Métropole. Ce document a servi de support à la consultation publique qui s'est déroulée à l'automne 2012.

L'Apur a contribué à ces travaux en participant à l'équipe-projet dédiée à la rédaction du livre vert et en apportant notamment des éléments et illustrations sur les spécificités à l'échelle de l'agglomération. Il a été associé à la préparation des débats publics et a alimenté, par ses travaux, la plateforme numérique développée par Paris Métropole à cette occasion.

Contribution à la rédaction
d'une note de Paris Métropole
« Pour une optimisation
des rabattements sur les réseaux
ferrés de transport publics »

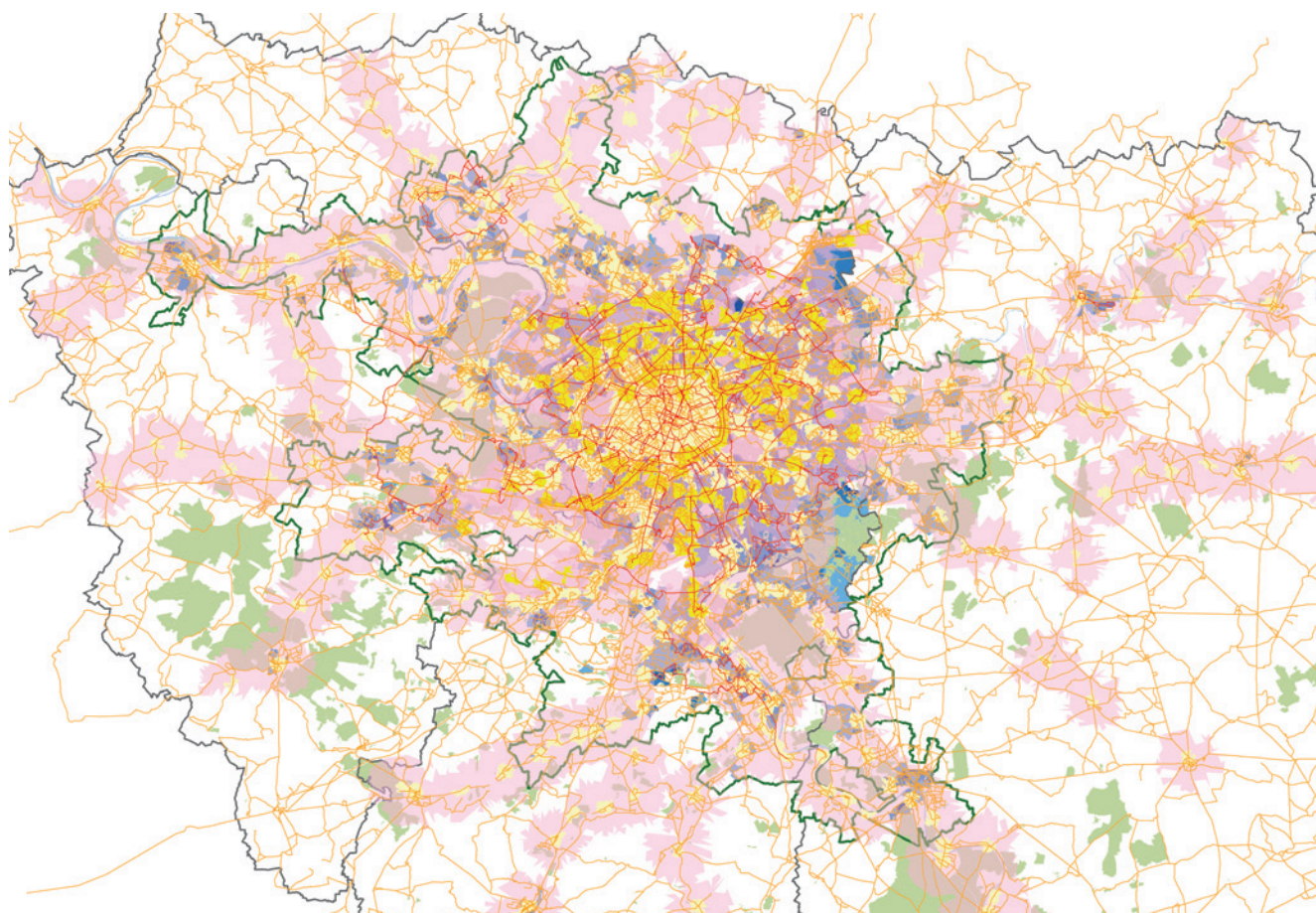
Paris Métropole, au travers d'échanges avec les principaux acteurs en transport, a souhaité poser la question du rabattement sur les gares, alors que les grands projets de transports prévus à l'horizon 2030 organisent l'armature régionale autour des grands pôles d'interconnexion. L'Apur a contribué aux réflexions d'optimisation des réseaux de transports, à partir d'exploitations cartographiques montrant les inégalités de desserte du

réseau bus et la réelle opportunité à développer les déplacements à vélo. Un certain nombre d'objectifs et de mesures ont ainsi été identifiés, relevant soit des acteurs concernés soit des collectivités locales, pour répondre aux carences actuelles et à la mobilité nouvelle des Franciliens :

1. renforcer le réseau bus par des aménagements de surface, des fréquences soutenues et une meilleure intermodalité gares d'interconnexion ;

2. développer la marche à pied et le vélo comme des modes de rabattement d'échelle métropolitaine par des espaces publics de qualité et une offre de services ;

3. favoriser le développement des véhicules individuels alternatifs à la voiture en zone dense et optimiser l'accessibilité routière en grande couronne.



Paris Métropole
Améliorer le rabattement par bus et l'accessibilité aux gares en 20 minutes à vélo

Densité de population à l'hectare (iris)
De 25 à 50
De 50 à 100
De 100 à 250
Plus de 250

Réseau bus
Bus mobilien
Autre bus
Espace vert
Périmètre potentiel de Paris métropole

Aire de desserte réelle des gares
Gare en projet - Fer 1 kilomètre Métro et tramway 700 mètres
Gare existante - Fer 1 kilomètre Métro et tramway 700 mètres
Stations existantes et en projet à 4 kilomètres

Sources : INSEE RP 2008 - CLAP 2004

apur

Étude sur la trame viaire du cœur de l'agglomération

L'étude sur la trame viaire du cœur d'agglomération a été engagée mi 2012 avec plusieurs partenaires, la DRIEA, la SGP, les Conseils Généraux du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris, et avec le soutien du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du STIF. Elle a pour objectif de construire un diagnostic partagé et une vision cohérente des espaces publics du cœur de l'agglomération avec les principaux acteurs de sa transformation.

En 2012, la méthodologie d'analyse a été mise en place et le rapport de diagnostic et enjeux a été réalisé pour le département du Val-de-Marne. La première

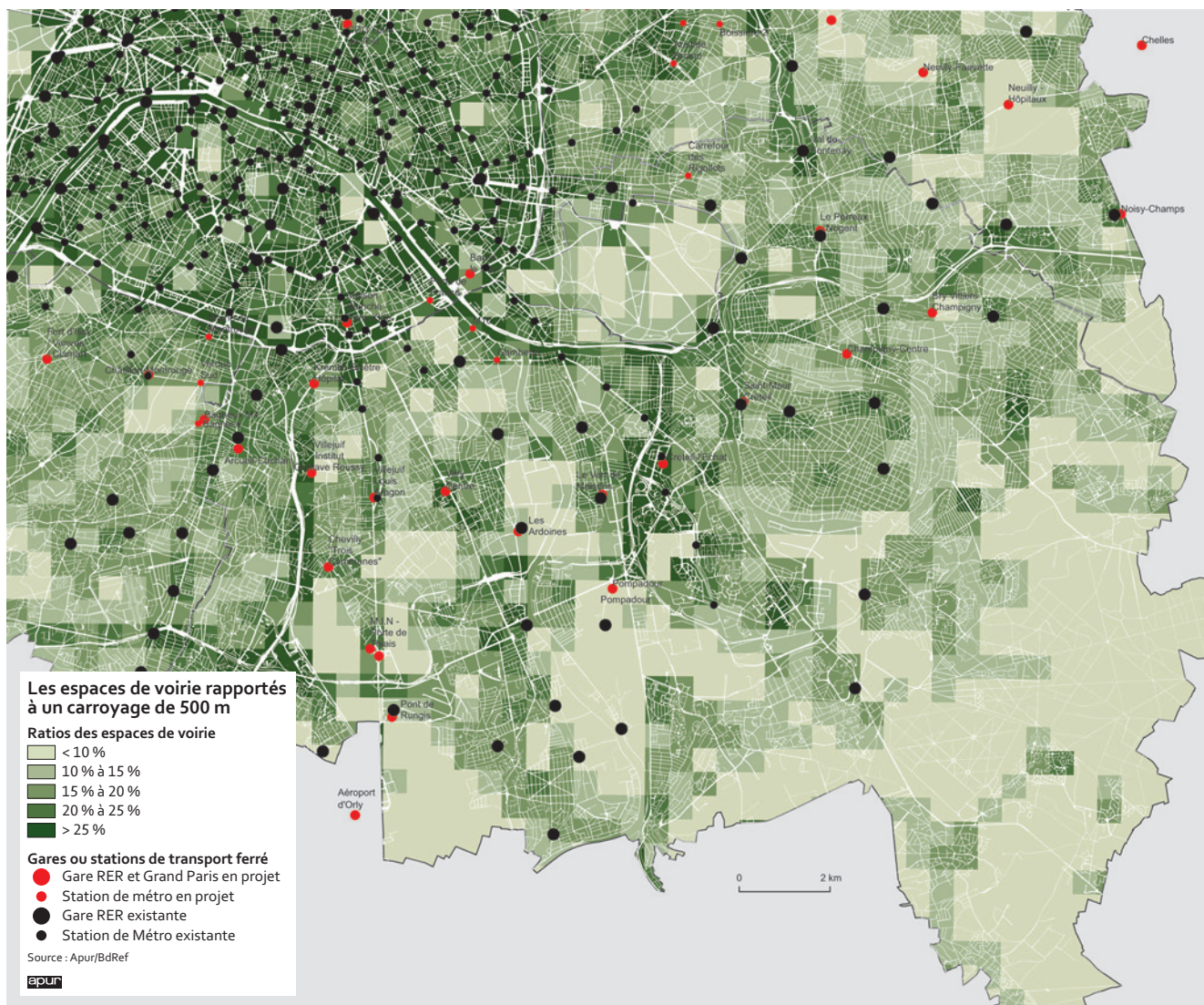
phase de l'étude s'achève au printemps 2013 par le rendu du diagnostic sur l'ensemble du cœur de l'agglomération, avec les premières bases d'une banque de données partagée. Elle se poursuivra par l'identification des problématiques et des enjeux, dans un regard prospectif tenant compte des projets d'aménagement et de transport. L'étude aboutira en 2014 à la proposition d'un programme stratégique d'amélioration de la trame viaire, selon cinq axes de travail :

- un réseau magistral des autoroutes et voies express desservant le territoire et évoluant dans ses usages ;
- des boulevards de la métropole

comme armature urbaine du cœur d'agglomération ;

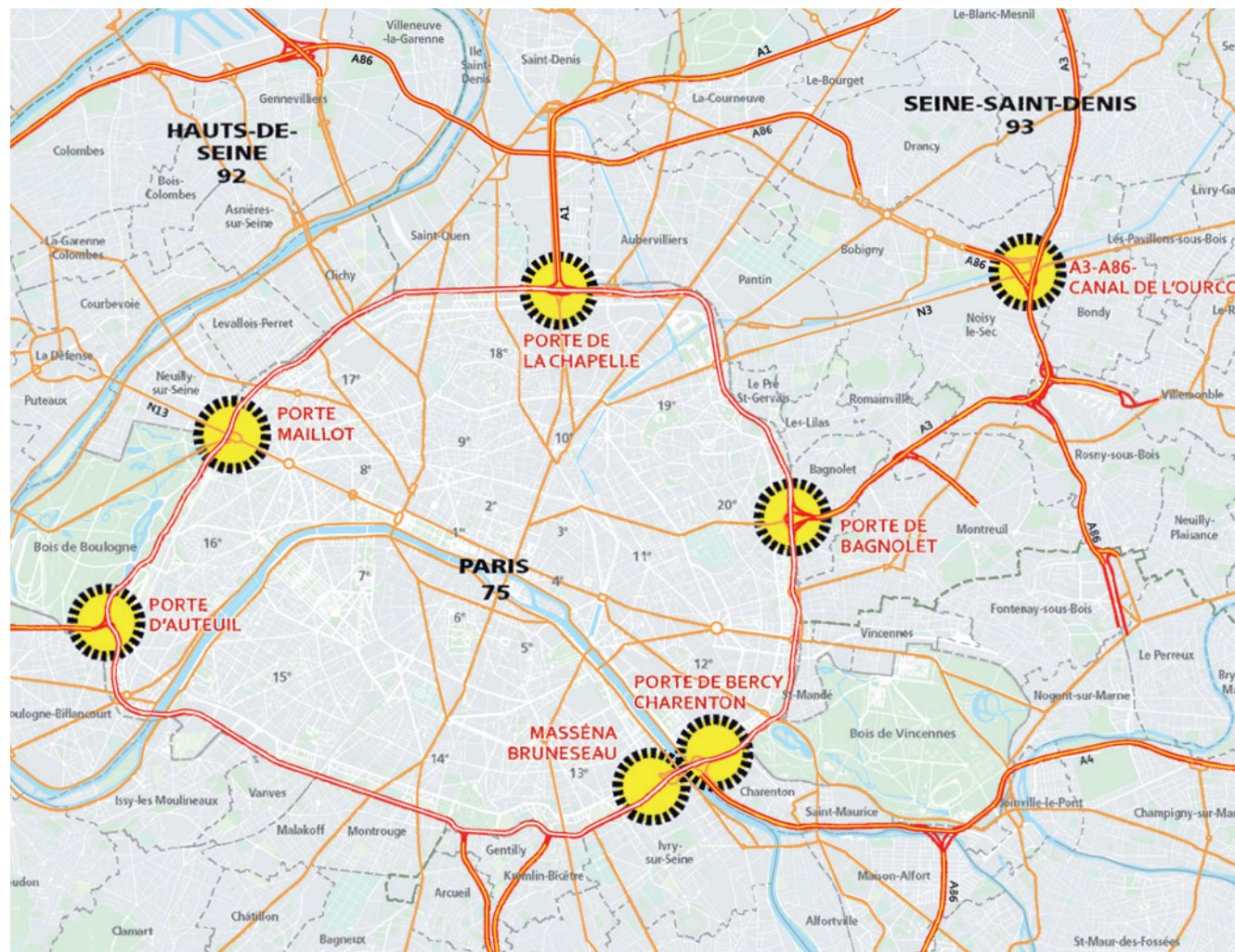
- organisation coordonnée et optimisée de la logistique ;
- un réseau intermédiaire, intercommunal à compléter et à rendre lisible ;
- un rabattement aux gares qualitatif, laissant place aux mobilités douces.

L'étude permettra d'établir des orientations pour améliorer les conditions de déplacement dans le cœur d'agglomération, optimiser le fonctionnement de la trame viaire et renforcer son rôle d'armature urbaine pour la métropole.



<http://www.apur.org/etude/trame-viaire-coeur-agglomeration-phase-1-diagnostic-partage>

La trame viaire au cœur
de la construction métropolitaine –
Le cas des échangeurs routiers,
lieux de projets



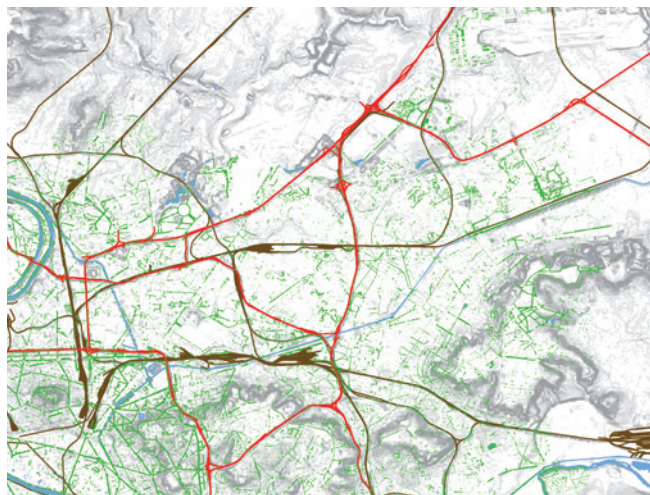
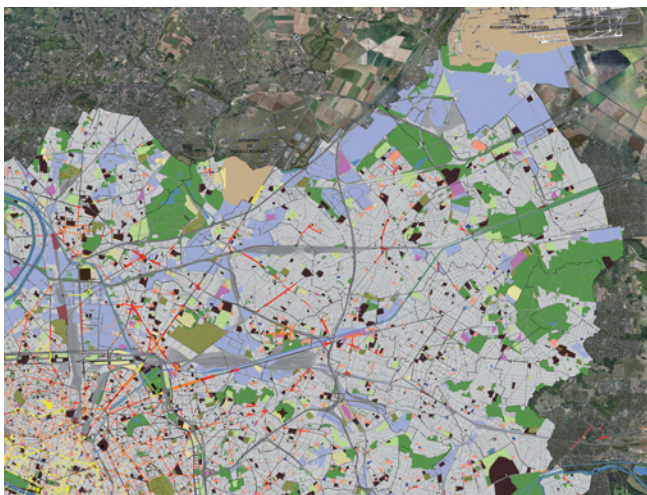
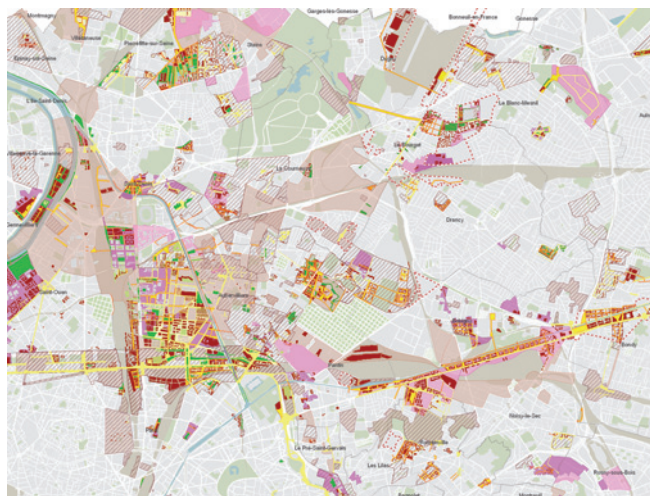
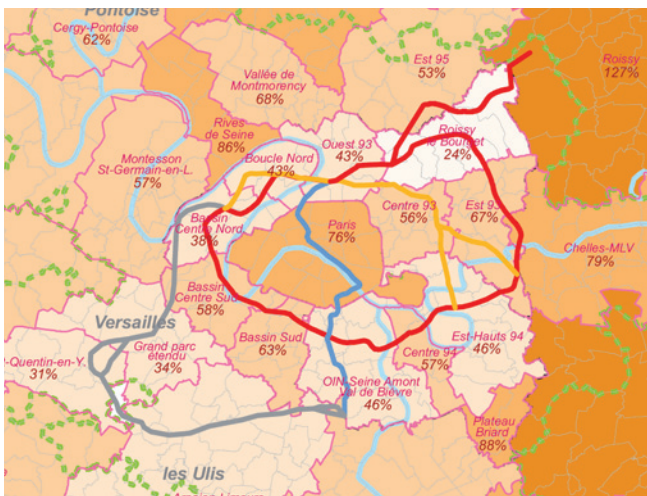
Le souhait dans les années 70 de répondre à une croissance rapide de la circulation automobile a conduit à privilégier la réalisation d'infrastructures de type autoroutières, mono fonctionnelles, au détriment d'espaces publics plus polyvalents répondant à la fois aux besoins de liaisons intercommunales mais aussi de développement et d'enrichissement de la vie locale. En proche couronne, le réseau viaire souffre généralement de l'absence d'échelle intermédiaire entre les voies autoroutières et les voiries de desserte locale. Améliorer les liens entre les territoires, organiser la mobilité en liaison avec l'évolution urbaine de la métropole,

nécessite de réfléchir au devenir de ces ouvrages, à leur rôle futur et à leur requalification urbaine. Dans ce cadre, les échangeurs routiers sont des infrastructures qui placent à la fois les territoires où ils se trouvent, au cœur de nœuds de communication et, dans le même temps, mettent à distance ces mêmes territoires. Dans le cœur d'agglomération, ils se retrouvent aujourd'hui au cœur d'un double enjeu :

- un enjeu circulatoire au sens où un système viaire articulé est fondamental pour la dynamique territoriale ;
- un enjeu d'urbanité dans le sens où ils sont l'une des clefs de la transformation des territoires traversés.

Cette note présente une série d'hypothèses comme des exemples de transformation de ces échangeurs possibles : seuils de ville, réserves foncières à valoriser, pôles intermodaux potentiels à replacer au cœur demain d'un système urbain polycentrique... Elle reprend par ailleurs au travers de fiches, les études déjà menées par l'Apur sur un certain nombre d'échangeurs, comme Masséna-Bruneseau, Bercy, Bagnole, Bondy ou Pompadour. Une progressivité dans la mise en œuvre serait sans doute une piste à étudier pour la transformation de certains échangeurs ou autoroutes, avec des aménagements légers à court terme et plus conséquents par la suite.

Contribution de l'Apur aux travaux de l'Atelier International du Grand Paris



Dans le cadre des études conduites par les équipes d'architectes et d'urbanistes de l'AIGP, l'Apur, l'IAU-Idf et la DRIEA ont été sollicités pour présenter leurs travaux réalisés sur la métropole. Ce tour d'horizon des travaux récents de l'Apur permet de découvrir ses bases de données sur la zone dense de l'agglomération et de voir ainsi la réalité du fait métropolitain, que ce soit sur les questions de logement, celles liées à la nature, à la Seine, au grand

paysage ou encore concernant les réseaux et les services urbains.

Créé en février 2010, l'Atelier international du Grand Paris (AIGP) a pour objectif de poursuivre la réflexion engagée à partir des travaux des 10 équipes internationales ayant répondu à la consultation internationale « le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne », et d'émettre des propositions et des avis.

Le numéro 39 de la revue Paris Projet édité par l'Apur en 2009 proposait une lecture critique de ces travaux intitulée Une petite synthèse du grand Pari(s) de l'agglomération parisienne.

L'Apur participe aux travaux de l'AIGP depuis sa création, en collaborant notamment à l'élaboration du programme de travail de l'AIGP et en fournissant les données nécessaires à sa réalisation.

<http://www.apur.org/article/contribution-apur-aux-travaux-atelier-international-grand-paris>

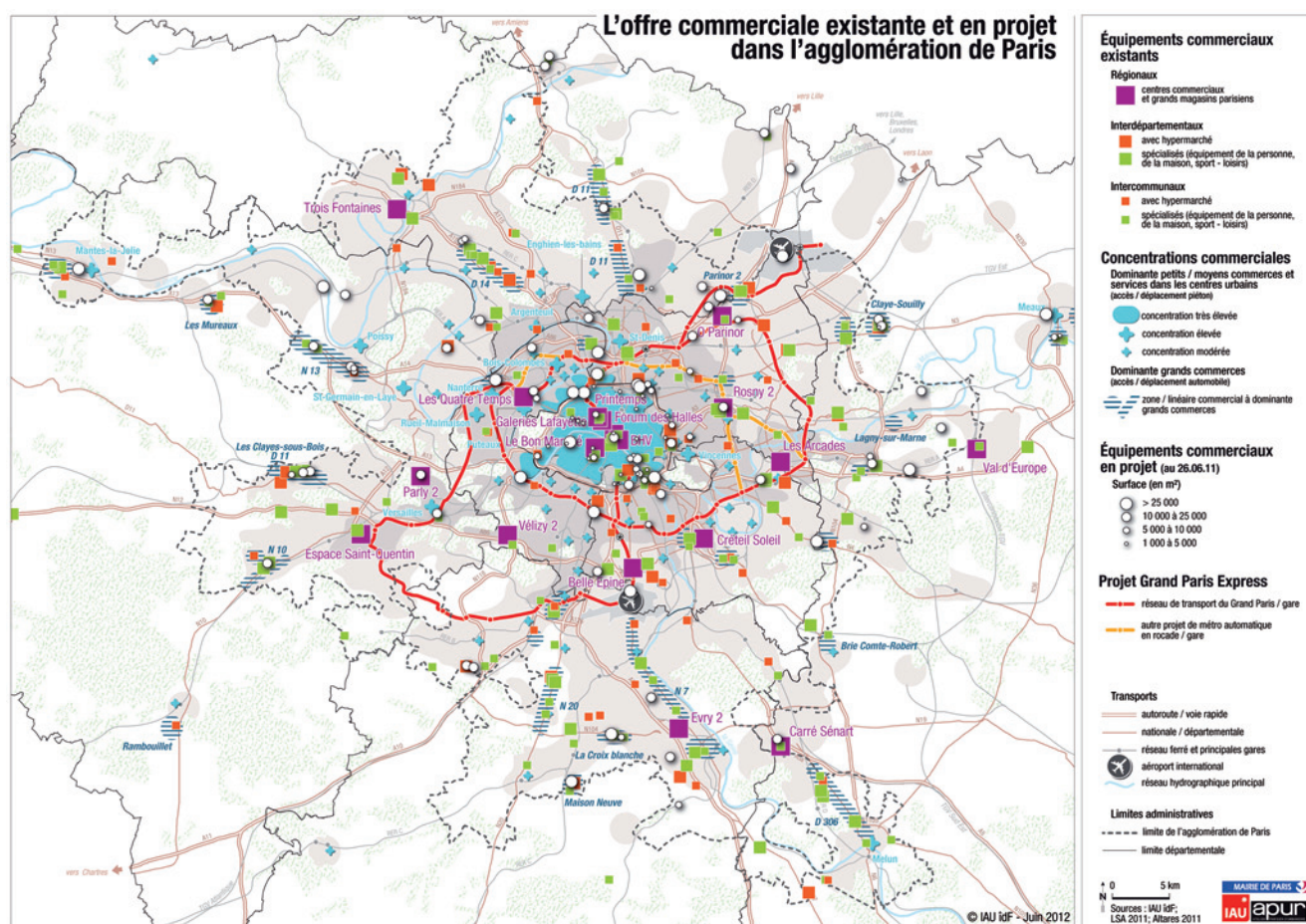
**Les enjeux métropolitains
du commerce de l'agglomération
de Paris – Panorama de l'organisation
commerciale**

Le commerce est un facteur de dynamisme et d'attractivité d'un territoire et un atout majeur pour la vitalité et l'animation des centres-villes. Dans ce contexte de mutation du commerce, de renouvellement des attentes du consommateur et d'incertitude juridique sur la réglementation en matière d'urbanisme commercial, la question de l'organisation

du commerce s'impose pour percevoir et orienter l'évolution d'un territoire. Les données disponibles à ce jour à l'échelle de l'agglomération parisienne restent éparpillées, incomplètes et non consolidées.

Fruit d'un travail engagé en 2010 entre l'Apur, l'IAU Ile-de-France et la Ville de Paris, cette étude propose un premier

éclairage sur le commerce dans l'agglomération de Paris et à Paris, avec une approche comparative entre Londres et Paris et jette les bases d'une réflexion plus large qui pourrait être partagée entre Paris et les communes de l'agglomération pour le développement et l'aménagement durable du territoire métropolitain.



<http://www.apur.org/etude/enjeux-metropolitains-commerce-agglomeration-paris-panorama-organisation-commerciale>

Axe Seine, une vision partagée

À l'occasion du colloque « Axe Seine » qui s'est tenu le 22 novembre 2012 à l'Hôtel de Ville de Paris, le partenariat a publié « Axe Seine, une vision partagée », un document qui se veut à la fois un bilan des actions entreprises par les différents acteurs depuis 2009 et une ouverture sur l'avenir. Il se décompose de la manière suivante :

- prologue signé par les 6 présidents d'agence d'urbanisme ;

- chronologie du projet depuis 2009 ;
- repères chiffrés de l'espace Paris Seine Normandie ;
- cartographie du territoire et des projets. Cet atlas donne à voir l'espace Paris Seine Normandie, et révèle les opportunités et leviers, notamment les dynamiques de projets émanant des territoires sur lesquels le projet d'ensemble peut s'appuyer. Ce travail, au travers des

différentes thématiques abordées, préfigure des déclinaisons possibles d'un projet de Gateway de la Seine et pose ainsi des bases pour l'élaboration d'un plan stratégique de territoire ;

- actes des ateliers Axe Seine. En préparation du colloque « Axe Seine » de Paris et à ce stade du projet, il est apparu nécessaire aux collectivités organisatrices et au partenariat des agences d'urbanisme, de faire converger les initiatives menées jusqu'à présent par les différents acteurs et de penser le colloque comme un temps de restitution et de débat concluant une année de travail plus large. Les ateliers « Axe Seine », organisés de juin à septembre 2012 par les agences d'urbanisme portaient le double objectif d'instaurer un dialogue et de permettre une acculturation croisée entre les différents acteurs, en particulier entre les acteurs économiques et les élus des collectivités, et de faire émerger des visions et des propositions communes à présenter et à débattre lors du colloque de Paris ;

- synthèse des principaux rapports et études 2009-2012. Depuis la Consultation internationale sur le Grand Pari(s) et le projet Seine Métropole de l'équipe d'Antoine Grumbach, beaucoup d'acteurs se sont impliqués dans le projet d'aménagement de la vallée de la Seine. Notamment, de nombreux rapports et études ont enrichi le projet depuis quatre ans. Les différents angles d'approches, la diversité des problématiques traitées, la multiplicité des contextes d'études, témoignent du foisonnement des démarches entreprises et sont la preuve d'un projet véritablement en marche. Le troisième volet de ce document se veut une synthèse des principaux rapports et études parus depuis 2009, dans l'objectif de permettre à chacun d'avoir une vision d'ensemble précise sur ces travaux, de les restituer dans la chronologie, et d'identifier les fondamentaux et les points de convergences du projet.

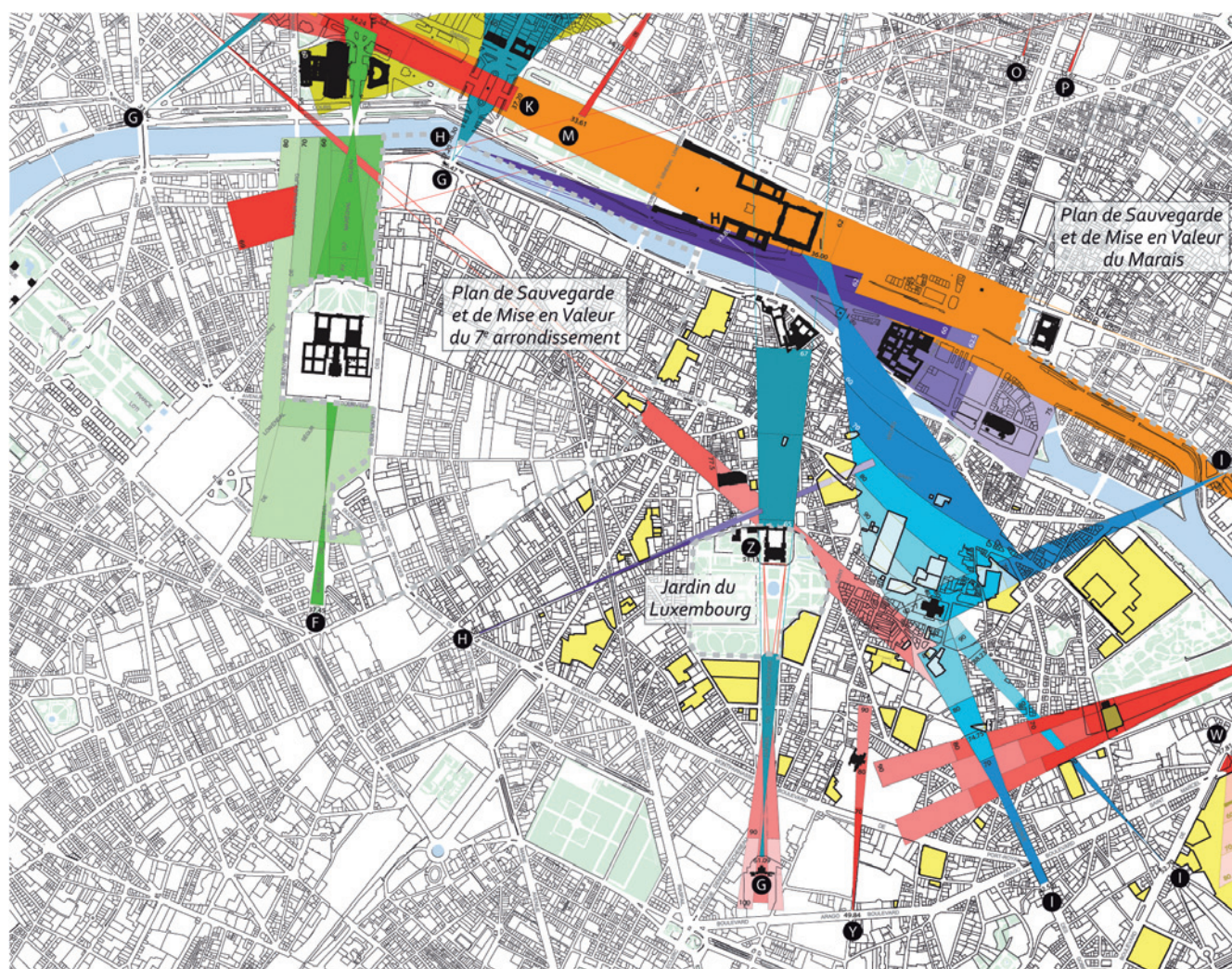


<http://www.apur.org/article/axe-seine-une-vision-partagee>

Étude du contexte réglementaire
et urbain des projets EPAURIF
situés dans les 5^e, 6^e et 13^e
arrondissements

L'EPAURIF (Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France) et l'Apur ont établi une convention pour les années 2012 et 2013 afin de réaliser une expertise des interfaces physiques et fonctionnelles entre les sites universitaires franciliens faisant l'objet d'un projet d'aménagement suivi par l'EPAURIF et les dynamiques urbaines dans lesquelles ils s'inscrivent. La première partie de l'étude, réalisée en 2012, s'est déroulée en plusieurs phases :

- une fiabilisation par l'Apur et l'EPAURIF des données déjà collectées par l'Apur ;
- le recueil d'informations prospectives par l'EPAURIF (programmes et échéanciers des projets immobiliers en cours ou en phase d'études pré-opérationnelles, orientations générales de projets plus lointains) et la transcription de ces éléments dans une base de données projet compatible avec celle de l'Apur ;
- l'intégration de ces données dans un système d'information géographique (conversion et assemblage dans une ou plusieurs couches SIG selon des modalités à définir entre l'Apur et l'EPAURIF) ;
- la réalisation de fiches automatisées pour chaque bâtiment des sites de projets identifiés par l'EPAURIF comme devant être étudiés en priorité. Ces sites se situent dans les 5^e, 6^e et 13^e arrondissements de Paris ;
- une étude globale des contextes réglementaire et urbain dans lesquels ces projets d'aménagement s'inscrivent.



<http://www.apur.org/etude/etude-contexte-reglementaire-urbain-projets-epaurif-situes-5e-6e-13e-arrondissements>

Volet 5

Communication Édition Centre de ressources documentaires

Dans la suite du plan de communication adopté en 2009 et largement engagé ces dernières années, l'Apur a enrichi en 2012 ses outils de communication externe et interne. Le site Internet, qui reste le principal vecteur de diffusion des études et des actualités de l'Apur auprès du grand public, est désormais signalé sur les réseaux sociaux qui en relaient les contenus. Un travail a également été fait sur l'animation éditoriale des contenus et leur renouvellement.

L'Apur a également diversifié les modes d'information proposés à ses partenaires en organisant fin 2012 des séminaires de présentation de ses travaux.

Outil à vocation interne, le portail de travail collaboratif comprenant le nouvel intranet de l'Apur a été mis en place en fin d'année 2012 et constitue l'un des projets majeurs de réorganisation interne du travail dans les deux prochaines années.

Site Internet

Lancé en mai 2010, le site Internet de l'Apur a vu en 2012 son contenu éditorial renforcé par la création de nouvelles rubriques (Le chiffre du mois, L'Apur dans les médias), un rythme accru des actualités publiées et des liens renforcés avec des sites partenaires (Paris Métropole, Ville de Paris, Insee, organisateurs de colloques etc.). L'Apur existe désormais sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Google +), et un important travail technique a été effectué sur le référencement du site, ce qui concourt à l'amélioration de sa fréquentation, les visites mensuelles se stabilisant entre 12 000 et 15 000 depuis le début de l'année 2013 (+14 % par rapport à 2012) et les visites uniques autour de 9 000 par mois (+17 % par rapport à 2012).

The screenshot shows the Apur website interface. At the top, there is a navigation menu with links for 'PRESSE', 'LIBRAIRES', 'EXTRANETS', 'INFOLETTRE', 'FLUX RSS', 'CONTACTEZ-NOUS', and 'ENGLISH VERSION'. A search bar is located on the right. Below the navigation, there are several sections: 'ACTUALITÉS' featuring an article about 'Berges de Seine : le jardin flottant prend forme'; 'Le chiffre du mois' showing '17 300'; 'Les dernières publications' with multiple article teasers; and 'Événement' sections for 'Comment Paris s'adapte et anticipe les fortes chaleurs?' and 'Habiter le Grand Paris : exposition et débats au Centquatre'. A sidebar on the left contains a menu with categories like 'ACTUALITÉS', 'RENCONTRE FNAU 2013', 'AGENDA', 'QU'EST-CE QUE L'APUR?', 'ÉTUDES ET PUBLICATIONS', 'IDÉES ET DÉBATS', 'MÉTROPOLE', 'OBSERVATOIRES', 'ACTIVITÉS INTERNATIONALES', 'DONNÉES', 'MÉDIATHÈQUE', 'PARTENAIRES', 'LIBRAIRIE', and 'Consultations de prestataires'.

Documentation et photothèque



L'activité documentaire s'articule autour d'une double mission de documentation des travaux et études réalisés au sein de l'atelier, et également des publics extérieurs, étudiants, chercheurs et professionnels, en leur ouvrant les fonds spécialisés constitués au fil des années, et par la promotion et la diffusion des publications de l'Apur.

Le service documentation a contribué à la mise en place de l'intranet collaboratif et sa refonte du portail documentaire, ainsi qu'à l'organisation fonctionnelle des espaces projets collaboratifs, notamment des ressources documentaires et iconographiques. Une montée de version du logiciel documentaire a offert une nouvelle inter-

face de consultation interne du panorama de presse. Le service a poursuivi et renforcé sa contribution à l'animation du site internet à travers l'alimentation des trois nouvelles rubriques: L'Apur dans les médias, Bibliographies, et le chiffre du mois.

Suite à la numérisation du fonds argentin ancien (période 1970 à 1980), une banque d'images de 12 700 documents a été finalisée, l'étude de faisabilité pour une consultation depuis le site internet a été reportée en 2013. La photothèque a poursuivi par ailleurs l'enrichissement de son fonds contemporain avec des commandes de reportages thématiques à deux photographes extérieurs (cadre urbain, population, logement).

Intranet et portail de travail collaboratif

Au terme d'un travail engagé en 2011, l'Apur s'est doté en 2012 d'un nouvel intranet avec une orientation « portail collaboratif » autour de 3 axes définis comme prioritaires :

- basculement, sur une nouvelle plateforme, du contenu total de l'ancien intranet.
- déclaration et gestion des temps/projet (pour une mise en place progressive de la comptabilité analytique)
- espace de gestion collaborative de projets.

Ce nouvel outil offre aux salariés un site Intranet ergonomique et complet, depuis un point d'accès unique personnalisé à l'ensemble des services attendus au quotidien, tant dans la conduite de ses projets (espaces sécurisés de partage de fichiers, travail collaboratif sur les documents, gestion de versions, planning de projets, alertes mél...) que dans l'accès à des outils dématérialisés (déclaration des temps/projets, lien vers les applications métiers (cartographie, banque images, documen-

tation, documents ressources, etc.) et à l'information interne d'ordre général.

L'intranet a été lancé en octobre 2012, les espaces de travail collaboratif et outils de déclaration des temps en janvier 2013 et l'outil continue d'évoluer en 2013, à la fois pour en améliorer l'ergonomie et livrer de nouvelles fonctionnalités.

The screenshot shows the APUR intranet interface. At the top, there are navigation elements like 'Actions du site', 'Parcourir', and 'Page'. Below this is a header with icons for a clock, a folder, a person, and a news icon. The main content area is divided into two columns: 'IN SITU' and 'FOCUS'. The 'IN SITU' column contains several news items, including 'Ordre du jour du CoE du 10 juin 2013 - 11h00 salle du 15e à Morland' and 'Rappel : tous les reportages de David Boureau sont en ligne'. The 'FOCUS' column contains 'Message de Michel Broutin' and 'Enveloppes cadeau de départ Michel Broutin'. A sidebar on the left lists various site sections like 'Accueil', 'Actualités', 'L'agence', etc.

Présentation des travaux de l'Apur

Pavillon de l'Arsenal,
13 et 18 décembre 2012

L'Apur a inauguré en décembre 2012 une manière inédite de rendre compte de ses travaux à ses partenaires en les invitant à deux demi-journées de présentation suivies de débats. Plus de 100 personnes, représentant 34 structures différentes, ont assisté à ces deux séances très denses,

qui ont permis de nombreux échanges dont tous les présents ont souligné le grand intérêt.

Deux points particuliers ont été versés à

- au démarrage d'une nouvelle étude,

informer largement voire réunir plusieurs acteurs afin d'optimiser les ressources;

- accentuer le mode de travail de l'Apur « plate-forme d'échange » qui favorise la synergie de nos travaux et recherches.

Volet 6

Activités internationales

Coopération – En 2012, la coopération décentralisée a concerné Ulaan Baatar où une mission a été effectuée à la demande l'ambassade de France en Mongolie en octobre 2012.

Concernant Beyrouth, l'assistance à la mise en place d'un observatoire de la ville dans la Maison Jaune est reportée à 2013 dans l'attente de l'achèvement des travaux de restauration de cet édifice.

Par ailleurs, l'Apur a effectué pour l'AFD deux missions en Colombie, la première à Bogota en vue de démarrer une collaboration avec cette ville, la seconde à Bogota et Barranquilla en vue de préparer une mission confiée à l'Apur dans le cadre d'un contrat sur ces deux villes.

Compte tenu du contexte politique difficile à Bogota, la coopération financée par l'AFD devrait se poursuivre en 2013 sur les villes de Barranquilla et Cali, ainsi qu'avec la province d'Antochia.

Concernant Moscou, l'Apur a participé sur l'invitation de l'ambassade de France à un workshop sur le Grand Moscou. Les contacts pris à cette occasion devraient conduire en 2013 à un contrat d'assistance concernant la mobilité à l'horizon 2020 dans le Grand Moscou en partenariat avec EGIS.

**Ulaan Baatar, capitale de la Mongolie –
Rapport de mission du 27 au 31
octobre 2012**

La mission menée par l'Apur à Ulaan Baatar, capitale de la Mongolie, en octobre 2012, avait pour objectifs d'identifier les possibilités de coopération franco-mongole dans le domaine de la gestion et du développement urbain et d'associer la France à la préparation du nouveau plan d'urbanisme 2013-2030 d'Ulaan Baatar.

Ulaan Baatar, qui accueille 1,2 millions d'habitants, soit 40,6 % de la population mongole doit faire face à une nouvelle donne démographique, économique et sociale en raison d'une importante immigration nomade. Le nouveau maire, élu en juin 2012 entend mener une politique urbaine plus sociale et plus contrôlée que ses prédécesseurs. C'est pourquoi il a mis en œuvre une révision complète

du schéma directeur 2002-2020 élaboré après la disparition de l'union soviétique afin de réorienter le développement de la ville à l'horizon 2030.

Une grande partie de la mission a été consacrée à l'expertise du schéma directeur de développement de la ville à l'horizon 2030, en cours de finalisation. Cette expertise a permis de mettre en lumière un certain nombre d'enjeux dans les domaines :

- de l'énergie et du traitement des déchets : la réalisation de centres d'incinération pourrait par exemple servir à la création d'un réseau de chauffage urbain ;
- des transports urbains : la mise en place d'un système de transports en commun doit être pensée globalement et nécessi-

terait notamment la mise en place d'une autorité organisatrice des transports ;

- de la réglementation des constructions : pour être correctement appliqué, le schéma directeur doit être accompagné d'un règlement de construction qui fixe les droits de construire sur les parcelles ;
- du logement : l'intégration des populations nomades à la vie urbaine et sédentaire doit se faire progressivement et non trop radicalement ;
- du patrimoine : le patrimoine bâti mérite d'être protégé, pour préserver le caractère de la ville ;
- du paysage et de l'identité de la ville : la ville doit continuer à entretenir un dialogue entre ses grands espaces urbains et les montagnes qui l'entourent, dialogue qui fonde son identité.



<http://www.apur.org/etude/ulaan-bataar-capitale-mongolie-rapport-mission-27-31-octobre-2012>

Tbilissi, élaboration du schéma
d'aménagement d'une friche ferroviaire
(2011-2012)

2012 a vu l'achèvement du travail mené par le consortium dirigé par l'Apur avec notamment le développement de l'ensemble des outils nécessaires en vue de la promotion de ce projet.

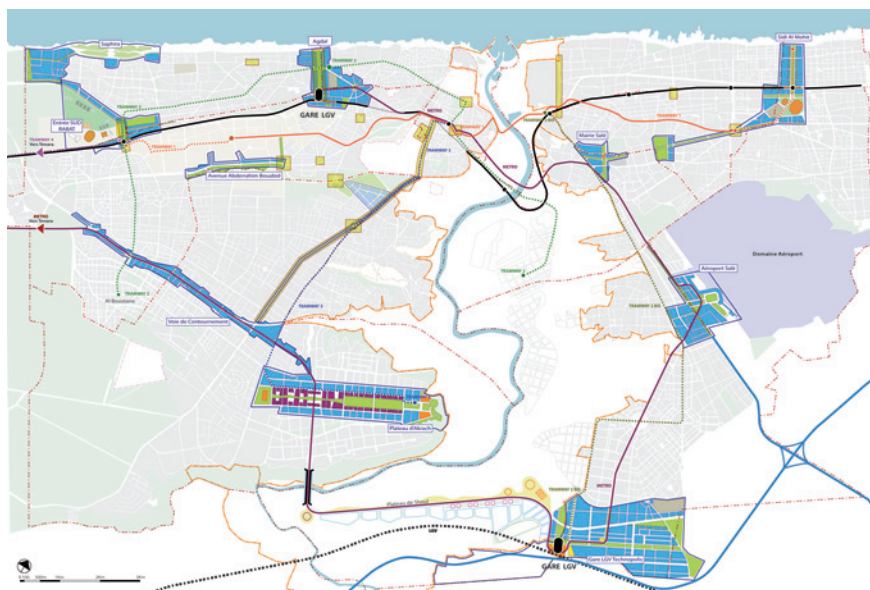
Ceux-ci peuvent être visualiser sur le site internet « New Downtown Tbilisi » qui permet de découvrir en images l'ensemble du projet.



© Apur - J.C. Choblet

Rabat, Salé, Temara

La phase finale d’approbation des plans d’aménagement a repris en décembre 2012 en vue d’une enquête publique courant 2013 avant les élections municipales prévues en 2014.



Coopération Paris-Phnom Penh – Mission de suivi juin 2012



La mission de la Ville de Paris au Cambodge s’est déroulée du 22 au 29 juin 2012. Elle avait pour objectif, deux ans et demi après la fin du programme de coopération décentralisée 2007–2009, d’en évaluer ses résultats.

L’Apur était chargé d’évaluer la partie « gestion du développement urbain de Phnom Penh » de ce programme qui portait particulièrement sur l’élaboration du plan de développement de la zone d’extension Nord de la ville dénommée « Russey Kéo » et les outils de sa mise en œuvre.

Un rapport de mission a été établi par la Ville de Paris dans lequel l’expertise de l’Apur est insérée. Cette expertise fait apparaître un développement urbain très rapide, marqué par des extensions du territoire urbanisé de grande ampleur dans un contexte spéculatif, une consolidation de l’ingénierie locale et des outils de gestion de l’urbanisme consolidés par le programme de formation mené de 2007 à 2009.

Manifestations extérieures

- 13^e Assises de l'énergie – Dunkerque, 24 au 26 janvier 2012
- Débat Grand prix de l'urbanisme – Cité de l'architecture et de patrimoine, 30 janvier 2012
- Conférence « Logistique urbaine » – Berlin, 6 au 7 février 2012
- Entretiens du Certu « Mobilité et inertie de la ville », 1^{er} février 2012
- Conférence SDRIF, 12 mars 2012
- Atelier Paysage, 20 mars 2012
- Semaine internationale du transport et de la logistique – Porte de Versailles, 27 au 30 mars 2012
- Rencontres de SIG La Lettre à l'ENSG – Marne-la-Vallée, avril 2012
- Forum « Vegetable » – Présentation de la BD-Com, 5 avril 2012
- Débat radiophonique sur l'aménagement des voies sur berge – Émission « Métropolitains » F. Chaslin, France Culture, 20 mai 2012
- 13^e conférence mondiale « Villes et Ports », AIVP, 22 juin 2012
- Journées scientifiques Pôle LUTB – Lyon, 26 juin 2012
- Colloque « Quelles natures en ville? » – Organisé par le Grand Lyon, 28 juin 2012
- Cadre d'intervention de l'AFD, 4 juillet 2012
- Conférence Bueno Aires, 5 juillet 2012
- Première rencontre de l'Observatoire Parisien de la Biodiversité, 7 septembre 2012
- Ateliers de Cergy 2012: « Paysage et métropole – Représenter et mettre en scène le paysage métropolitain », 28 août et 26 septembre 2012
- Agora – Biennale d'architecture, d'urbanisme et de design de Bordeaux, 14 septembre 2012
- Conférence ESRI – Versailles, 4 octobre 2012
- Women's Forum de Deauville: Présentation sur l'enfant dans la ville, 11 octobre 2012
- Forum national des quartiers durables/ Atelier 9 « Les enjeux des grandes fonctions urbaines dans la ville en mutation », 18 octobre 2012
- 5^e Journées parisiennes de l'énergie et du Climat, 22 octobre 2012
- Assises de l'habitat francilien au parc floral/Table ronde « Les gares du Grand Paris Express », 23 octobre 2012
- Colloque « Quelle contribution du vivant à la métropole durable? », 24 octobre 2012
- Paris/Vancouver – Paris 50 ans de stratégies urbaines (1970 – 2020), 5 novembre 2012
- Conférence territoriale DRIEA IF « Effets sur l'urbanisation du réseau de transport public du Grand Paris Express », 8 novembre 2012
- 33^e Rencontres des agences d'urbanisme – Bordeaux, 19 au 21 novembre 2012
- Sommet mondial de Bogota – Villes et changements climatiques, 17 au 23 novembre 2012
- Colloque Axe Seine, 22 novembre 2012
- Les Rendez-Vous de l'école du Breuil et de l'Observatoire Parisien de la Biodiversité « Toitures végétalisées », 23 novembre 2012
- Colloque Governing the Metropolis – « La transformation des berges de Seine rive gauche et rive droite », 30 novembre 2012
- Habitat ancien en Alsace: énergie, durabilité du bâti et patrimoine – Strasbourg, 13 décembre 2012

Vie de l'entreprise

Projet d'atelier

Île Seguin, Boulogne, 1^{er} juin 2012

École du Breuil, Paris, 16 juin 2012

Initié en 2012, le projet d'atelier présenté lors du Conseil d'administration de juin 2013 a été élaboré en trois temps : avec les chefs de projet et comité de direction lors d'une journée de travail organisée sur l'Île Seguin, qui s'est conclue par une visite des quartiers en développement, puis en groupes de travail associant l'ensemble des salariés lors d'une journée accueillie le 16 juin à l'école Du Breuil dans le bois de Vincennes. Enfin, une dernière réunion le 14 mai a permis de finaliser ce document qui fixe pour les trois prochaines années un cadre renouvelé des travaux de l'atelier.



Voyage d'étude à Londres –

Octobre 2012

Rotterdam en 2010, Copenhague en 2011 puis Londres en 2012... la boussole des voyages d'étude de l'Apur reste décidément fixée sur le Nord puisque le voyage 2013 sera organisé à l'automne à Berlin. Avec un programme plus dense que lors des précédentes éditions, le séjour de 4 jours dans la capitale britannique a permis de découvrir, outre le site olympique de Stratford en pleine reconversion, des expériences d'aménagements éphémères d'espaces publics confiés à des architectes associés à des groupements d'habitants, ou encore le montage juridique et financier de l'impressionnant développement du quartier de Saint-Pancras autour de la gare Eurostar.

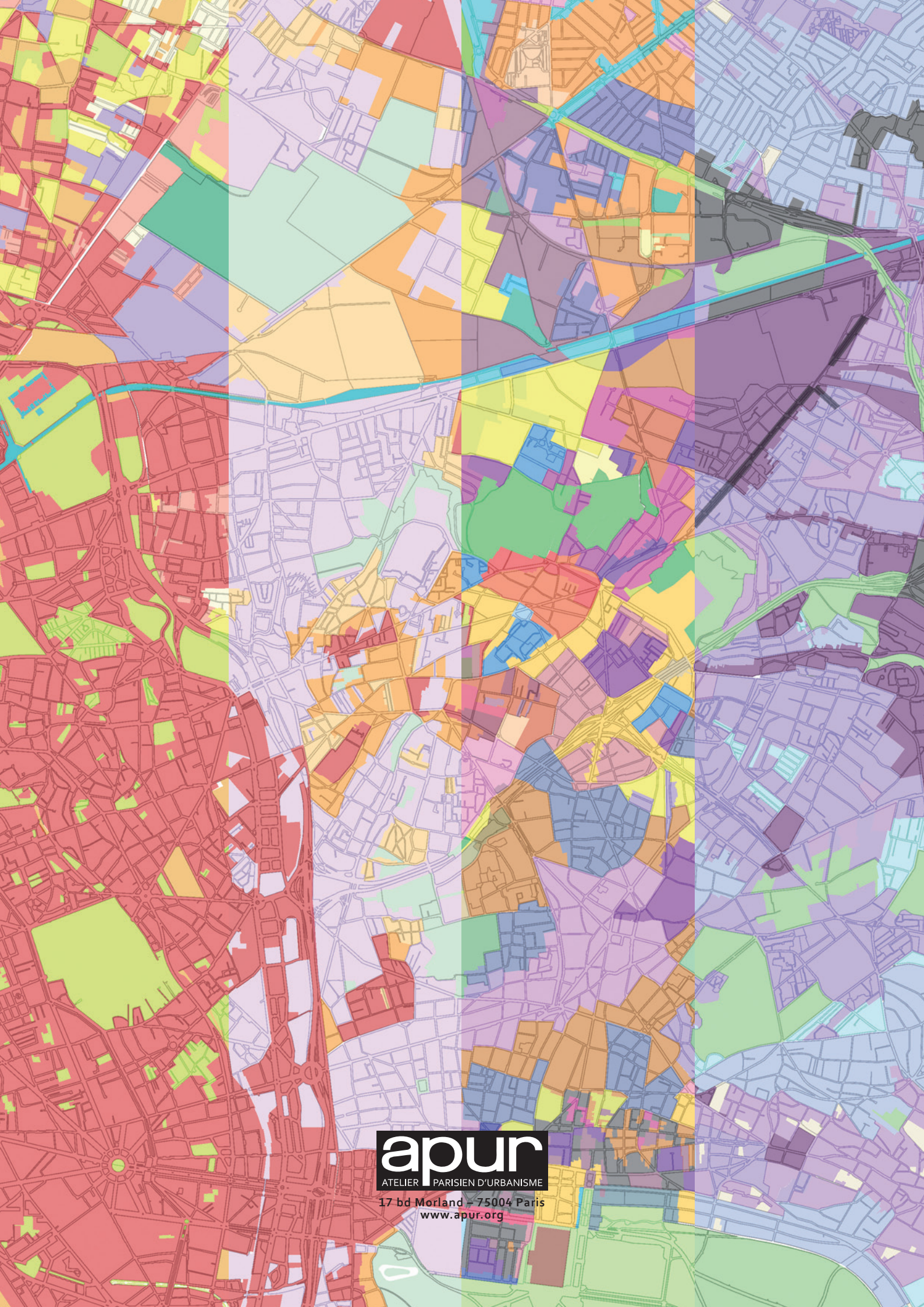


Sur la route

Pour la deuxième année consécutive, une équipe de l'Apur composée d'une dizaine de coureuses a participé à la 16e édition de « La Parisienne », le 9 septembre 2012. Les participantes à cette course 100 % féminine ont été encouragées par leurs collègues le long d'un parcours de 6 km en boucle autour de la Seine. Réunissant près de 28 000 femmes cette année, la course contribue aussi à collecter des fonds pour financer des programmes de recherche sur la lutte contre le cancer du sein.

La saison sportive de l'Apur s'est poursuivie le 7 octobre avec la participation d'une équipe, mixte cette fois, à la course/marche ODYSSEA-Paris au profit de l'Institut de cancérologie Gustave Roussy. Tout l'argent ainsi collecté est dédié à un programme de recherche sur les traitements personnalisés du cancer du sein.





apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

17 bd Morland - 75004 Paris
www.apur.org